

PROCES - VERBAL 2/2005

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 11 MAI 2005 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 mars 2005	2
• Communications du Bureau	3 - 5
• Communications de la Municipalité	5 - 7
• Motions et interpellations	7 - 8
• Discours du Président	8 - 9
• Ordre du jour :	
- Préavis 03/2005 DEMANDES DEMANDE D'ADMISSION DE LA BOURGEOISIE DE PULLY	10 - 12
- Préavis 04/2005 AVENUE DE LAVAUX – RENOUELEMENT DES CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN SEPARATIF – REFECTION PARTIELLE DE LA CHAUSSEE – REAMENAGEMENT DU CARREFOUR LAVAUX-SAMSON REYMONDIN	12 - 21
- Préavis 05/2005 AUTORISATION D'EMPRUNTER 10 millions	21
- Préavis 06/2005 VENTE DES ACTIONS CVE – ROMANDE ENERGIE (RE)	21 - 25
- Préavis 07/2005 COLLEGE ARNOLD REYMOND – RENOVATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES, DOUBLAGE DES PAROIS LATERALES DE LA SALLE OMNISPORTS – REFECTION ET FEMETURE DE LA PISTE D'ATHLETISME	25 - 27

- Préavis 08/2005 SUCCESSION MARGRET KAINER 27 - 28
- MOTION DE MME EDNA CHEVALLEY DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE DE CONSOMMATION DE STUPEFIANTS « LOCAL D'INJECTION » EN VILLE DE LAUSANNE 28 - 32
- REPONSE A LA QUESTION DE MONSIEUR YVES-R. MORET, CONSEILLER COMMUNAL, SUR LE CONTRÔLE FISCAL DES CONTRIBUABLES POSSEDANT UNE RESIDENCE SECONDAIRE 32 - 34
- INTERPELLATION DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS MAIRE « FORETS COMMUNALES » 34 - 35
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS
 - Mme Irène GARDIOL
Motion 35
 - Mme Annie MUMENTHALER
Brochure sur l'état des propriétés communales
Rapport des commissions aux présidents de partis 35 - 36

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 73 présents, rejoints par 4 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 10 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Hébé-Marie CONRAD ; Valérie BORY-BEAUD ; Christine PETITPIERRE ; Sylviane HAEFLIGER ; Valérie ANNE ; MM. Pierre-Laurent ROCHAT ; Lanfranco GAZZOLA ; Patrick HUBERT ; François BRUNETTO, récemment hospitalisé, à qui nous adressons nos vœux de prompt rétablissement ; Jean-Marc DUVOISIN ; Lucien GANI ; Jacques-André NEY ; Christophe RANDIN.

Les Conseillères et Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de Mme Edith CARREY et de M. Jean BRUGGER.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : Mme Francine DESLEX, ancienne Municipale.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

Mme Nathalie LININGER, députée ; M. Enrico MOUNZOUTI, Président du Conseil communal de Belmont ; M. Jacques HALDY, député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex ; M. Alain MONOD, député ; M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Le Président salue également les représentants de la presse : Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES et Mme Nina BRISSOT-CARREL pour Le Régional et qui s'est annoncée avec un

petit peu de retard, et qui nous font l'honneur de suivre nos débats, parfois à des heures tardives, débats qu'ils relatent avec application et compétence dans leurs articles.

Le Président constate un public très nombreux, et remercie les personnes pour présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil communal du 9 mars était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

La lecture totale ou partielle n'est pas demandée.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Conseil communal a été représenté :

Par Madame Irène GARDIOL à l'assemblée générale de l'ESP (Entraide Senior Pullièran) en mars 2005.

A la soirée du Chœur de Dames en mars 2005.

Par Monsieur Marc ZOLLIKER à l'assemblée générale de l'église de Chamblandes le dimanche 1^{er} mai 2005.

Par le Président :

- 2 avril 2005 Tir immémorial Général Guisan 45^{ème} anniversaire
- 7 avril 2005 45^{ème} anniversaire de la mort du Général Guisan au cimetière de Pully
- 7 avril 2005 Séance du Conseil communal de Belmont, présidée pour la première fois par son nouveau Président Monsieur Mensouti
- 9 avril 2005 Apéritif d'ouverture de la saison du Tennis club de Pully
- 14 avril 2005 Réunion des Présidents des Conseils communaux de la région lausannoise organisée par Monsieur le Préfet (Informations générales sur les votations et la nouvelle loi sur les communes. Cette séance a eu lieu à la Préfecture de Lausanne)
- 15 avril 2005 Repas de soutien de la Fondation Pré Pariset à l'EMS Pré-de-la-Tour
- 24 avril 2005 Fête de l'Abbaye des Bourgeois de la Ville de Pully au Prieuré
- 26 avril 2005 Concert d'Amélie Veille, artiste québécoise montante, organisé par Festival de Pully à l'heure du Québec
- 27 avril 2005 Réunion avec Monsieur le Syndic et visite de l'administration communale au Prieuré
- 29 avril 2005 Repas de soutien du Rinck Hockey au Forum de Savigny.

1.1.3. CORRESPONDANCE

Le Président informe le Conseil communal que nous avons reçu un petit mot de Madame CHEVALLAZ, il lit ce mot « profondément touchée par les marques de sympathie et d'affection reçues lors du deuil qui vient de la frapper, la famille de Monsieur Jean Chevallaz vous remercie de l'avoir entourée et soutenue dans cette épreuve » Ce mot

était adressé au Bureau du Conseil.

En date du 18 avril 2005, le Président a reçu un courrier de Madame Corinne MARTIN l'informant que des CD Rom contenant les portraits des Conseillers communaux seront envoyés prochainement aux présidents des divers groupes politiques. En fait, ils vous seront remis lors de la prochaine séance à laquelle vous avez été invités par la Municipalité le 17 mai 2005. Une information relative à la mise en ligne, sur Internet de la commune des portraits et des divers renseignements des membres du Conseil sera faite prochainement.

En date du 30 mars 2005, le Président a reçu un courrier émanant de la Préfecture « affaires institutionnelles et communales » apportant une première orientation générale concernant les élections communales du printemps 2006 « La réorganisation et l'adaptation des règlements communaux ». Le Président en propose quelques points résumés : Sur le plan légal, la loi sur les communes actuellement en cours d'étude au Grand Conseil et la loi sur les droits politiques mettent progressivement en œuvre les changements découlant de la nouvelle constitution. Il s'en suivra des décisions à prendre par les communes avant les élections 2006. Sur le plan logistique, le vote par correspondance est déjà largement utilisé. Un nouveau module du système informatique permettant le dépouillement des votations et élections est en cours de développement et sera utilisé lors des élections de 2006. L'agenda des élections arrêté pour le Conseil d'état est le suivant : 12 mars 2006 premier tour élection du Conseil communal et de la Municipalité ; 2 avril 2006 deuxième tour éventuel des élections du Conseil communal et de la Municipalité ; 21 mai 2006 premier tour de l'élection du syndic (réserve pour les votations cantonales et fédérales) ; 11 juin 2006 deuxième tour éventuel de l'élection du syndic. En fonction du résultat des délibérations du Grand Conseil sur la modification de la loi sur les communes, les Conseils communaux devront prendre avant le 30 septembre prochain des décisions en rapport avec leur situation et qui ont trait au point suivant : c'est le nombre des membres de la Municipalité et du Conseil communal. Suite aux décisions votées récemment par le Grand Conseil relatives à la modification de la loi sur les communes, 70 à 100 Conseillers communaux pour une commune comme Pully seront autorisés à siéger en 2006. Dans le cadre de notre Conseil, il n'est donc pas obligatoire, mais néanmoins possible, de changer le nombre de Conseillers communaux qui siégeront en 2006. A cet effet, je vous informe que par courrier du 26 avril dernier, la Municipalité a invité les présidents de groupes et de partis, ainsi que les membres du Bureau du Conseil, à participer à une réunion le 17 mai 2005 où l'un des points de l'ordre du jour traitera des éventuelles dispositions à prendre, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes.

En date du 11 avril 2005, le Président a reçu une lettre émanant de Monsieur Bernasconi commerçant à l'avenue du Prieuré à Pully traitant du projet éventuel de la modification de la circulation au centre de Pully. Monsieur Bernasconi s'inquiète notamment du projet d'une possible fermeture de l'avenue du Prieuré à moyen ou long terme. Ce courrier a été également transmis à la Municipalité qui en tiendra compte lors des futures études et analyses concernant les modifications de circulation au centre de Pully et sur l'avenue de Lavaux. Comme cette lettre ne concerne pas directement un point de l'ordre du jour et vu sa longueur, le Président n'en fera pas sa lecture. Il demande si une Conseillère ou un Conseiller en demande la lecture.

Ce n'est pas le cas.

En date du 13 avril 2005, le Président a reçu une lettre de la Société de Sauvetage de Pully invitant la Municipalité et le Conseil communal à participer à la traditionnelle course de canots à rames des sociétés locales et invitées, le vendredi 3 juin 2005 à l'occasion de la Kermesse annuelle du sauvetage. Le Président a déjà inscrit un bateau à

huit rameurs, il encourage donc les Conseillères et Conseillers municipaux et communaux qui désirent venir défendre nos couleurs de s'inscrire auprès de Madame VALLOTTON à la fin de cette séance.

En date du 6 mai 2005, le Président a reçu conjointement de la part du Club nautique de Pully et du Sauvetage de Pully un courrier annonçant une journée Portes Ouvertes au port de Pully, le samedi 21 mai 2005 de 10h00 à 17h00. La population est invitée à venir au port de Pully pour y découvrir les activités de ces deux sociétés, ainsi que leurs mouvements juniors respectifs, auxquelles la commune contribue. Il semble que cette lettre ait également été adressée à tous les Conseillères et Conseillers communaux.

1.1.4. VOTATIONS CANTONALES DU 17 AVRIL 2005

J'adresse toute ma reconnaissance du Conseil communal et de son tout nouveau Président à Monsieur Stéphane CHEVALIER, Greffe municipal, pour son immense travail préparatoire et pour son aide dans l'organisation de ces votations. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON pour ses talents tout particuliers dans le domaine de l'organisation du dépouillement.

Résultat des votations (voir annexe 1)

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Vous avez trouvé sur vos tables 6 communications, la première c'est « Evolution et développement du système d'information géographique de la Ville de Pully ». En réalité vous en avez 5 parce que vous en avez reçu une avec l'ordre du jour de cette séance ce sont les décisions municipales de janvier à mars 2005. Une détermination de la Municipalité suite à la communication N° 10/2005 qui ne vous dit rien du tout, mais il s'agit de l'ACGS et de la suite que nous donnerons au mois de juin sur une prise de position définitive. Une concernant le projet « Tarification SI 2006 » - Ouverture d'un compte d'attente. Ainsi qu'une concernant la participation de la Commune à l'opération « Coup de balai printanier » et enfin une communication assez volumineuse concernant la facture sociale 2004 – Décompte final. J'aimerais peut-être, à ce sujet-là, vous apporter quelques précisions. En plus de ce qui vous est indiqué ou en complément, j'aimerais souligner que la Municipalité, ses membres, se sont engagés vis-à-vis de ce décompte d'une manière assez ferme ; j'aimerais souligner l'intervention de mon collègue Gil REICHEN, député au Grand Conseil, qui a interpellé le gouvernement, permettant par là d'étayer, d'élargir le champ des problèmes que soulève ce supplément de facture. La réponse est pendante auprès du Conseil d'Etat. Ce même jour, j'étais interviewé par TVRL pour donner quelques explications sur la problématique que nous rencontrons nous à Pully. Ainsi j'aimerais vous faire part de l'engagement de la Municipalité dans ses conclusions de sa communication en disant que la Municipalité n'entend pas en rester là. Elle a décidé de ne pas se laisser faire, d'utiliser tous les relais utiles pour faire connaître cette situation et défendre nos intérêts. Il y a un fait nouveau, nous avons appris par une personne directement concernée, les faits suivants que nous nous sommes permis de résumer de manière écrite à Monsieur Pierre-Yves MAILLARD, Conseiller d'Etat, car c'est de son Département que la décision est partie et a été entérinée par le Conseil d'Etat. Je ne vous lis pas toute la lettre, mais je vous en fais une citation. Un fait nouveau porté à notre connaissance nous incite à revenir sur le sujet. En effet, nous croyons savoir qu'un groupe de travail, comprenant les représentants de plusieurs départements cantonaux,

département des finances, département des institutions et relations extérieures, département de la sécurité sociale, s'est constitué afin de statuer sur notre demande. Je résume : notre demande était d'avoir un délai, étant donné que nous n'avions pas les liquidités pour payer le supplément de 1,2 millions ; ce délai devait être porté du 15 avril au 30 juin 2005 sans intérêts de retard. Ce qui avait été refusé par le Conseil d'Etat. Voilà quelle était notre demande. D'après nos informations, il s'avérerait que ce groupe aurait donné un préavis favorable à notre demande. Donc, favorable à retarder le délai sans intérêts. Certes le Conseil d'Etat est libre d'en décider autrement. Mais nous sommes surpris que l'Etat de Vaud n'ait pas suivi la détermination de ce groupe de travail. Notre démarche ne tendait pas à nous soustraire à l'obligation de nous acquitter de cette facture, mais dans un souci de financement de cet important supplément à payer. En effet, nos liquidités disponibles ne nous permettent pas de régler une telle somme dans un délai de 30 jours. La procédure pour l'octroi d'une autorisation d'emprunter est relativement longue, elle est pendante devant le Conseil communal qui devra statuer le 11 mai prochain. C'est une lettre écrite le 4 mai dernier. C'est pour cette raison que nous avons sollicité un délai qui nous semblait raisonnable pour le règlement du décompte final 2004. Et nous terminions en disant : nous estimons, en respectant la procédure légale permettant de contracter un nouvel emprunt ne pas pouvoir agir dans le délai imparti par les services de l'Etat. L'Union des Communes Vaudoises suite à ce supplément de facture a aussi réagi, mais au niveau des communes qui doivent participer avec un tel montant comme celui de la commune de Pully, nous entendons bien défendre les intérêts de la commune dans le sens indiqué par la communication de la Municipalité.

Monsieur Gil REICHEN :

Une brève communication qui fait suite à l'intervention de Madame Annie MUMENTHALER lors de la dernière séance du Conseil communal à propos de la communication qui boucle le compte pour la réfection de l'église de Chamblandes. Madame Annie MUMENTHALER avait signalé une différence dans la communication de l'ordre de Fr. 2'000.--. Il s'agissait effectivement d'une erreur de report de chiffres dans la communication. J'aimerais quand même vous donner les chiffres exacts, pour que vous ayez l'information. La précédente communication mentionnait un montant total des dépenses de Fr. 750'652.30, c'est ce montant qui faisait l'objet d'une erreur de frappe, puisque le montant effectif des dépenses était de Fr. 752'702.30. Les participations diverses sont les suivantes : ECA Fr. 729'709.-- ; subventions de l'ECA pour la protection contre la foudre Fr. 3'338.-- ; et dons pour l'orgue de Monsieur Jacques STALDER de Fr. 15'000.--. Ce qui laisse un coût net à la charge de notre collectivité de Fr. 6'655.30.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

J'ai trois communications dans le but d'informer le Conseil sur les vignes communales, l'état des forêts communales après le 17 avril 2005 et la troisième sur l'ouverture retardée de la piscine.

Vignes communales : La traditionnelle cérémonie triennale 2005 de la Confrérie des vigneron s'est déroulée à Vevey le vendredi 22 avril dernier. A cette occasion, notre vigneron, Monsieur Basil AYMON, a obtenu un magnifique 6^{ème} rang sur 99 participants, lui permettant d'obtenir une médaille d'argent. A noter que seuls 10 médaillons d'argent ont été distribués et 16 médailles de bronze. Nous pouvons être particulièrement fiers de cet excellent résultat, prouvant par-là que le domaine viticole de Pully est entre de bonnes mains. Cette consécration couronne les nombreux efforts que nos vigneron ont accompli ces dernières années ; nous les félicitons vivement pour cette distinction. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de vous informer que les différentes manifestations

organisées dernièrement pour promouvoir le vin communal ont remporté un vif succès auprès de la population. Par exemple le samedi 30 avril, nous avons vendu pour plus Fr. 10'000.-- de vin en une seule journée.

Forêts communales : Dans la nuit du samedi 16 et durant toute la journée du dimanche du 17 avril dernier, d'importantes chutes de neige se sont produites dans la région lausannoise. Cette neige, particulièrement lourde, a provoqué de nombreuses chutes d'arbres dans les forêts communales. Comme vous avez pu certainement le constater, certaines routes étaient impraticables, car encombrées par quantité de troncs ou de branches obstruant la chaussée. Le personnel communal de plusieurs dicastères a été sollicité pour dégager les diverses routes pulliérans de manière intensive. Un volume d'arbres d'environ 250 m³ a été cassé ou déraciné à divers endroits de la commune. Durant ces prochaines semaines, nos bûcherons procéderont à l'exploitation de ce bois, afin de sécuriser au maximum l'accès des différentes zones forestières. Cet afflux de bois de mauvaise qualité ne va pas améliorer la situation économique des forêts, comme vous avez pu en prendre connaissance dans la réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-François MAIRE.

Ouverture retardée de la piscine : Lors de la mise en eau des bassins de Pully-plage, les responsables des installations se sont rapidement rendus compte qu'une anomalie de fonctionnement se révélait, dont l'origine la semaine passée était encore inconnue. En effet, après que les bassins soient remplis, les gardiens se sont aperçus qu'une importante fuite d'eau se passait. Comme mesure immédiate, des investigations ont été ordonnées, une entreprise spécialisée est intervenue hier après-midi et ce matin au moyen d'une caméra pour inspecter les différentes conduites aboutissant aux bassins. L'enquête effectuée a permis de détecter l'origine des fuites, en l'occurrence deux tuyaux d'alimentation qui présentaient plusieurs trous. Ces anomalies doivent absolument être réparées avant l'ouverture des installations. De ce fait, devant ces circonstances exceptionnelles, la Municipalité a pris la décision de reporter l'ouverture de Pully-plage qui était initialement prévue le samedi 14 mai prochain. Le service technique de la direction des domaines, services et sports procèdent actuellement à diverses études de manière à pouvoir ouvrir le plus rapidement possible et à moindre coût les installations de Pully-plage. Lors de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité vous tiendra au courant des décisions qui auront été prises et surtout des conséquences financières de ce problème.

Madame Maria-Chrystina CUENDET :

Dans le cadre de notre réflexion sur la jeunesse à Pully et dans la volonté de rester attentif dans le développement harmonieux des adolescents., nous avons le plaisir de vous inviter le mercredi 1^{er} juin prochain à 20h00, accueil 19h30 à la salle de projection du collège Arnold Reymond à la conférence de Monsieur Alain CLEMENCE, professeur à l'institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne qui s'exprimera sur un sujet d'actualité « Incivilité et délinquance, de quoi faut-il avoir peur ? ». La police, les écoles et Espace jeunes, ainsi que les Municipaux directement concernés participeront, lors de cette rencontre, au débat qui suivra. Nous vous attendons nombreux.

3. MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Le Président a reçu en début de séance, de Madame la Conseillère Irène GARDIOL, une motion intitulée « De qui se moque-t-on ? ». Conformément au règlement, elle sera présentée au point 9 de notre ordre du jour « propositions individuelles et divers ».

4. DISCOURS DU PRESIDENT

Monsieur le Syndic ; Madame la Municipale ; Messieurs les Municipaux ; Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux ; Chers invités.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, et selon la tradition lors de la 1^{ère} séance du Conseil communal du Président nouvellement en fonction, j'aimerais vous adresser quelques mots.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue ici, à la Maison Pulliérane. Bienvenue bien évidemment à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mais également à vous Mesdames et Messieurs les invités, les employés de l'administration communale, les amis, familles et collègues de travail qui êtes venus en nombre ce soir pour accompagner votre Président « tout neuf » pour son baptême du feu. Je tiens à vous dire combien je suis touché par votre présence ce soir.

J'aimerais saisir ici l'occasion de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en décembre dernier, lors de mon élection, ainsi que pour tous les messages que vous nous avez adressés, à mon épouse et moi-même à l'occasion de notre récent mariage.

Merci également à l'Union Pulliérane et à tous ses membres pour l'amitié, le soutien et la confiance qu'ils me témoignent tout au long de l'année.

Je suis particulièrement honoré et heureux d'accéder au perchoir du Conseil communal de Pully, la commune qui m'a vu naître et grandir.

Bien qu'originaire du canton producteur de Fendant, de la Dôle et de la raclette AOC, je suis également un Pulliéran convaincu, passionné par notre Ville, sa vie associative et politique, ses différents quartiers et son lac évidemment. Habitant la commune depuis toujours, j'ai commencé par user mes culottes sur les bancs des classes enfantines des Tilleuls, des écoles primaires de Chamblandes et de Chantemerle. J'ai ensuite troqué mes salopettes contre des jeans, usés également d'ailleurs, au Collège principal puis à Arnold Reymond. Deux escapades m'ont ensuite permis de passer par le Gymnase de la Cité et par l'Université de Neuchâtel pour y étudier l'informatique de gestion.

A cette même époque, j'ai pu découvrir l'univers sympathique des jobs d'été à la commune. Ainsi était-il possible de trouver votre Président pendant les grosses chaleurs d'été dans les vignes du Prieuré ou en Rochettaz pour les travaux viticoles qui se terminaient au pressoir en période de vendanges.

L'année suivante, changement de décor puisque j'ai pu mettre en pratique mes connaissances de secourisme et de sauvetage comme gardien à la piscine.

C'est donc que je connais intimement la vie de notre Cité, persuadé également que les associations de tout type comme les sociétés locales, jouent un rôle important au niveau sportif, récréatif, social et éducatif. La qualité de vie, le dynamisme et la cohésion de notre ville en dépendent. C'est dans cet esprit que j'ai participé durant de longues années aux activités du groupe scout de Pully et qu'actuellement je suis particulièrement attaché à œuvrer pour la Société de sauvetage de Pully. En effet, appréciant les activités aquatiques, passionné par les bateaux et la navigation, aimant le 1^{er} secours, je prends énormément de plaisir à participer à la vie de cette société qui œuvre bénévolement, autant pour la formation de jeunes sauveteurs que pour assurer sa mission de surveillance et de sécurité des eaux pulliérane.

Toutefois, même si, en tant que sauveteur, j'aime sortir sur le lac par gros temps, je souhaiterais retrouver ici des eaux plus calmes, retrouver nos traditions de tolérance, d'écoute et de respect, favorisant la sérénité de nos débats pour le bien général de notre Commune.

Pour conclure, je tiens à vous dire que je me réjouis d'ores et déjà d'aborder cette année

en votre compagnie. Celle-ci est placée, selon l'horoscope chinois, sous le signe du coq et elle sera, - je cite celle « des défis et des changements... ». Je suis donc persuadé que grâce à votre confiance et à votre aide, nous aurons une période politique riche en émotions et en succès.

Je vous souhaite une fructueuse et intéressante réunion ce soir et une passionnante dernière année de législature.

Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil applaudit.

5. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal. Il propose une modification à l'ordre du jour qui consiste à ajouter un point intitulé réponse à l'interpellation de Monsieur Jean-François MAIRE sur les forêts communales. Il propose donc d'introduire ce point immédiatement après le point huit, comme nouveau point 9 à l'ordre du jour. Ainsi le point 9, propositions individuelles et divers devient le point 10. Le Président demande s'il y a une autre proposition de modification de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour modifié est adopté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. Préavis 03/2005 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY

(10 candidatures, pages 3 et 4)

Commission d'admission dans la bourgeoisie de Pully

2. Préavis 04/2005 AVENUE DE LAVAUX – RENOUELEMENT DES CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN SEPARATIF - REFECTION PARTIELLE DE LA CHAUSSEE - REAMENAGEMENT DU CARREFOUR LAVAUX - SAMSON REYMONDIN

Demande de crédit d'investissement de Fr. 7'650'000.--

Président : M. Gérard MIELI

Membres : Mmes Isabelle KRENGER, Valérie ZWAHLEN,
MM. François BRUNETTO, Bernard
HENRIOUD, Jean-Claude MEGROZ, Pierre
TISSIERES

Observatrice : Mme Annemarie TATSIS

3. Préavis 05/2005 AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 10 MILLIONS

Commission des finances

4. Préavis 06/2005 VENTE DES ACTIONS CVE - ROMANDE ENERGIE (RE)

Président : M. Marcel PASCHE

Membres : Mmes Suzanne TRACHSEL, Edna

CHEVALLEY, MM. Christian BORY, Eric
LEBEL, Jean-François MAIRE, Christian
POLIN

**5. Préavis 07/2005 COLLEGE ARNOLD REYMOND – RENOVATION DES
INSTALLATIONS SANITAIRES, DOUBLAGE DES
PAROIS LATERALES DE LA SALLE OMNISPORTS -
REFECTION ET FERMETURE DE LA PISTE
D'ATHLETISME**

Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'850'000.--

Président : M. Paolo BARACCHINI

Membres : Mme Valérie ANNEN, MM. Sébastien
BAEHLER, Philippe BERLIE, Christian
COCHARD, Michel DEMENGA, Frank
MONNIER

6. Préavis 08/2005 SUCCESSION MARGRET KAINER

Président : M. Jean-Marc PASCHE

Membres : Mmes Lydia MASMEJAN, Josette PERRIG, Eva
REITH, MM. Olivier BURNET, Patrick
HUBERT, Jean-Blaise PASCHOUD

Observateur : Jérôme PELLET

**7. MOTION DE MADAME EDNA CHEVALLEY DEMANDANT LA MISE EN
PLACE D'UN ESPACE DE CONSOMMATION DE STUPEFIANTS
« LOCAL D'INJECTION » EN VILLE DE LAUSANNE**

**8. REPONSE A LA QUESTION DE MONSIEUR YVES-R. MORET,
CONSEILLER COMMUNAL, SUR LE CONTRÔLE FISCAL DES
CONTRIBUABLES POSSEDANT UNE RESIDENCE SECONDAIRE**

**9. REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. JEAN-FRANCOIS MAIRE SUR
LES FORÊTS COMMUNALES**

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

5.1. Préavis 01/2005 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE
PULLY

Le Président invite Madame Véréna KUONEN, Présidente de la Commission
d'admission dans la bourgeoisie de Pully, à venir présenter son rapport (voir archives).

La Présidente de la Commission d'admission dans la bourgeoisie demande à Monsieur le
Président si elle peut ajouter quelques mots à son rapport.

Le Président donne son accord.

Madame Véréna KUONEN :

Ce soir votre commission permanente de naturalisation vous a présenté son dernier rapport. Comme vous le savez certainement, le 30 avril dernier, le mandat de cette commission a pris fin. C'est-à-dire que dès le 1^{er} mai 2005, c'est la Municipalité qui décidera du futur de la Commission de Naturalisation. Vous savez que le Canton de Vaud en fait actuellement un acte administratif et non plus un acte politique. Permettez-moi de le regretter profondément. Permettez-moi également de remercier très chaleureusement tous les membres de la Commission permanente de Naturalisation, avec qui j'ai pu siéger et travailler pendant quelques années. Je crois qu'on peut dire que nous avons fait un bon travail. Notre tâche n'était de loin pas toujours facile. Et, nous avons pris des décisions qui étaient au plus près de notre conscience. Un grand merci et je remercie également la Municipalité avec qui nous avons pu bien collaborer. Permettez-moi aussi de remercier notre secrétaire de commission Madame Brigitte Roetlisberger qui nous a hautement aidés dans notre travail. Donc un grand merci à elle aussi. Et je n'aimerais surtout pas oublier tout le personnel de l'administration communale, qui durant toutes ces années, m'a offert ses services et m'a donné maints coups de main, je les ai véritablement beaucoup appréciés. Et maintenant à vous, chers collègues, vous avez fait preuve d'une discipline exemplaire en m'écoutant durant toutes ces années avec un silence presque total. Sincèrement, j'ai beaucoup apprécié, un grand merci à vous.

Le Conseil applaudit.

Le Président remercie Madame la Présidente de la Commission d'admission dans la bourgeoisie de Pully pour tous ses mots, et il croit que tous ces compliments ont été entendus et appréciés.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Pas d'intervention, la discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur le fond.

Le vote ayant lieu au bulletin secret, le Président invite les scrutatrices à distribuer les bulletins de vote et ouvre le scrutin.

Le scrutin est clos, les bulletins sont rassemblés et les scrutatrices procèdent au dépouillement. Le résultat sera communiqué en cours de séance.

5.2. Préavis 04/2005 AVENUE DE LAVAUX – RENOUELEMENT DES CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN SEPARATIF – REFECTION PARTIELLE DE LA CHAUSSEE – REAMENAGEMENT DU CARREFOUR LAVAUX-SAMSON REYMONDIN

Le Président invite Monsieur Gérard MIELI, rapporteur de la commission ad hoc, à venir lire son rapport.

Avant de passer à la discussion sur l'entrée en matière, le Président donne les résultats

des demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully.

- Bulletins délivrés	83
- Bulletins rentrés	83
- Bulletins blancs	0
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	83
- Majorité absolue	42

Sont admis dans la bourgeoisie de Pully :

- Mlle Vanesa CASAS	par 79 voix
- M. Rafael CARRILLO	par 77 voix
- M. Renato CORRADI, son épouse Christine CORRADI	par 79 voix
- Mlle Emma RAMBLE	par 79 voix
- M. Jibril AHMED	par 73 voix
- Mme Sonia MOREIRA DA CRUZ	par 79 voix
- Mlle Maria CID	par 79 voix
- Mlle Nouchine FORGHANI	par 79 voix
- Mme Irina SPERANZA	par 79 voix
- M. Nikolai NOVIKOV	par 78 voix

Le Président félicite les nouveaux bourgeois de Pully. Le Conseil les applaudit.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 04/2005.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Artère principale de Pully, s'il en est, l'avenue de Lavaux fait le lien entre la capitale de notre canton et le magnifique vignoble en terrasse bordant l'Est du lac Léman qui fait le joyau de notre région. Il est vrai que nous, Pulliérans, aimons nous démarquer de nos voisins. Nous désirons plus que jamais montrer que Pully est digne de notre ancêtre les Romains qui ont commencé à bâtir notre ville, il y a de ça bien longtemps. Malheureusement, en ces périodes de vaches maigres, nous devons déchanter, l'heure n'est plus aux dépenses somptuaires, voire même aux simples dépenses. Mais, plutôt des

dépenses en accord avec nos besoins immédiats et notre façon de vivre. Le groupe radical ne souhaite nullement remettre en cause les travaux nécessaires et utiles visant au renouvellement des conduites de fluide dans l'artère de l'avenue de Lavaux. Par contre, le concept d'aménagement entre le carrefour de la Damataire et de la Perraudettaz est très ambitieux. Même s'il a le mérite d'être clair. Nous retenons quelques objectifs, tels que offrir une image simple et forte sur toute la traversée de Pully, prolonger le concept réalisé à la Perraudettaz, création d'une porte d'entrée urbaine. Beau programme, mais ces aménagements ont un coût qui, je vous le rappelle, ne faisait pas partie de notre plan d'investissements ou qui fait partie de notre plan d'investissements depuis peu de temps. Dès lors, en ne réalisant pas ces aménagements dans l'immédiat, nous pourrions par exemple reporter cette non dépense et nos forces pour renouveler d'autres conduites industrielles d'eau potable et usée, d'électricité ou autre. Dès lors, il apparaît judicieux pour le groupe radical de ne pas réaliser pour l'instant le giratoire au carrefour Lavaux - Samson Reymondin, estimé à 500'000.-- francs. Egalement de ne pas réaliser pour le moment les aménagements urbains de type identique à ceux réalisés à la Perraudettaz, même s'ils sont magnifiques, pour un montant estimé eux à 300'000.-- francs. Tout comme d'ailleurs, en ce qui concerne la végétalisation du talus du parc Guillemain, pour un montant de l'ordre de 105'000.-- francs. Ainsi, au nom du groupe radical, je présente l'amendement suivant, à savoir aux conclusions de la Municipalité : **le chiffre 1 est supprimé et le chiffre 4 est modifié comme suit : « d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 6'750'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de renouvellement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif, de réfection partielle des chaussées sur l'avenue de Lavaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ».**

Le Président prie Monsieur Christian BORY de lui remettre son amendement.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement de Monsieur Christian BORY et le relit.

Le point 1 des conclusions du préavis 04/2005 est supprimé.

Le point 4 est modifié comme suit : « d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 6'750'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de renouvellement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif, de réfection partielle des chaussées sur l' Avenue de Lavaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ».

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais évidemment essayer de vous convaincre de repousser l'amendement proposé par Monsieur Christian BORY. Par quelques considérations générales, je vais essayer de replacer cet aménagement routier dans un contexte un peu plus global. J'aimerais revenir sur un ou deux points, qui ont été d'ailleurs très justement soulignés dans le rapport de votre commission, pour que vous les ayez bien à votre attention avant de prendre une décision. On a parlé, et c'est important, de requalification de l'avenue de Lavaux, C'est important, parce que c'est une nuance, il ne s'agit pas ici de réaliser « simplement » ou seulement un aménagement de gestion du trafic, qui serait le giratoire avec, ou pas, une décoration sous forme de plantations végétales. Il s'agit effectivement d'admettre ou pas un concept de reclassification de l'avenue de Lavaux. Pourquoi, un concept de reclassification de l'avenue de Lavaux ? Est-ce que la Municipalité, ou celui qui vous parle, s'est levé un matin de bonne humeur ou de meilleure humeur, en disant ? Tiens aujourd'hui on pourrait requalifier l'avenue de Lavaux, malgré la morosité des finances

communales. Bien sûr que ce n'est pas le cas. Je pense que personne parmi vous pense qu'on fonctionne de cette manière. En fait on s'appuie, comme souvent dans ce type de projet, sur un document que vous connaissez, qui est le plan directeur communal. J'imagine que certains, à défaut d'en faire la lecture de chevet, la connaissent, et c'est ce document, qui est un document cadre, qui a été voulu comme ça, qui est issu d'une réflexion importante, qui a fait l'objet de plusieurs groupes de travail, qui a été soumis à une consultation populaire, qui a été soumis à votre Conseil et il y a une décision de ce Conseil. Ce document sert de cadre à notre action, c'est son but de cadre général. Et nos propositions s'inscrivent dans le cadre de ce plan directeur. J'ai plusieurs articles, plusieurs éléments, vous vous souvenez de sa structure, il a des buts généraux, une série d'objectifs un peu plus précis et enfin une série de mesures encore un peu plus précises pour réaliser un certain nombre d'objectifs. Je vous épargnerai la lecture, évidemment, exhaustive de ce document, je vous épargnerai même la lecture des objectifs et mesures qui conduisent la Municipalité a proposé ce projet de requalification de l'avenue de Lavaux. Au fond, ce projet nous amène et vous amène par la même occasion à vous poser un certain nombre de questions sur ce qu'est une route qui traverse la localité. Quel est son statut ? En fait on peu le voir, de manière un peu résumée, de deux manières, comme un espace, je dirais purement « technique » qui sert uniquement au passage d'un flux de véhicules et qui se limite, au fond, à cette seule fonction. C'est une vision de la route dans une localité. Il y en a évidemment une autre, et c'est celle qui a été retenue dans le cadre de ce projet, c'est de considérer la route comme un espace qui fait partie intégrante du territoire communal, de l'espace public et qui doit donc être traité, non seulement avec un souci fonctionnel, mais aussi, il faut le dire, avec un souci esthétique. C'est cette variante qui a été retenue dans le cadre de cette étude, ce concept global, parce qu'elle nous paraît importante. Cette appréciation, elle s'appuie aussi sur une évolution, je crois qu'on peut le dire, dans une vision de la route et des traversées de localités en général. Puisqu'on est passé d'une vision plutôt fonctionnelle où les routes étaient dimensionnées en fonction d'un flot de trafic, uniquement sur cette base, et plutôt largement, que de manière restreinte, je dirais, à une nouvelle « attitude » en terme d'aménagements qui conduit à rechercher la coexistence optimale, si possible, entre le trafic d'une part et la vie de la collectivité, la vie des riverains d'autre part. Et c'est vrai que de plus en plus, dans les collectivités, les aménagements qui sont proposés essaient, tendent en tout cas à imposer un respect, une cohabitation entre les usagers qui circulent ou qui cheminent dans un espace, qui est un espace à partager. Toutes ces belles théories ont, évidemment, pour objectif général d'essayer de proposer, de maintenir une certaine vie je crois, à laquelle on est tous attaché ici, aussi bien la Municipalité que le membre de votre Conseil : qualité de vie à l'attention de nos citoyens. Ça c'est pour les aspects, je dirais, un peu aménagement, un peu généraux en terme d'aménagement. En terme de trafic, puisque que c'est quand même aussi l'aspect fonctionnel qui existe tout de même, j'aimerais revenir et peut être préciser un ou deux éléments qui ont été évoqués dans le rapport de commission. Qu'est-ce qu'apporte en terme de trafic ce nouveau giratoire ? Il apporte, en fait, à moyen, long termes des possibilités nouvelles de gestion de trafic, essentiellement deux, et c'est là qu'il y a une précision par rapport à ce qui a été dit dans le rapport, c'est de permettre un tourner à gauche depuis l'avenue Samson Reymondin pour revenir en direction de la Clergère. C'est un mouvement qui aujourd'hui n'est pas possible. C'est un mouvement qui n'est peut être pas primordial mais qui, à moyen, long termes, peu devenir intéressant, notamment par rapport à des projets qui viseraient à soulager le trafic au centre du village. Il offre aussi la possibilité de rebroussement pour les TL, ça a été évoqué par le président de votre commission, ça peut paraître là aussi quelque chose d'anodin aujourd'hui. Aujourd'hui, cette possibilité est peu utilisée par les TL, mais si

elle l'est, c'est à la Place de la Clergère et cette unique possibilité « condamne » tout aménagement de meilleure qualité qu'aujourd'hui la Place de la Clergère. Et cette possibilité de rebroussement des TL au carrefour Samson Reymondin, nous ouvre, à moyen, long termes, en fonction de nos finances aussi, des possibilités d'aménagement de la Place de la Clergère qui serait de nettement meilleure qualité que la situation aujourd'hui. Il y a un certain nombre d'éléments qui sont des éléments de sécurisation, ça a été je crois également relevé dans le rapport et ça l'est dans le préavis, sécurisation du trafic et sécurité surtout pour les piétons qui traversent cette artère. Il y a des effets sur le trafic qui sont peut-être un plus secondaires. Faciliter le tourner à gauche pour le trafic qui vient de l'Est et qui aimerait se rendre au village, permet de revenir en descendant l'avenue de Lavaux en direction du village, c'est des effets secondaires qui peuvent être peut être traités de manière différente, mais qui sont aussi facilités par la création d'un giratoire. Et puis c'est vrai, c'est une question de marquer l'entrée de la localité. Je conçois tout à fait qu'on peut avoir des sensibilités différentes par rapport à cette notion. Il nous a semblé, au niveau de la Municipalité, en conformité avec les objectifs du plan directeur, que cette proposition est cohérente vis-à-vis de l'aménagement de la Perraudettaz, je crois que ça a même été relevé par Monsieur Christian BORY, c'est un aménagement de qualité et qui est apprécié. Je pense que si on interroge nos concitoyens qui habitent dans ce quartier ou qui le traversent, sur leurs points de vue par rapport à la situation actuelle à la situation précédente, je crois que c'est un aménagement qui est largement apprécié. Evidemment, vous me direz tout ça c'est bien joli, mais il y a les finances, est-ce qu'on a les moyens de se payer un aménagement et de ce type de qualité ? Alors, bien sûr toute la question est là, et je laisserai bien sûr votre Conseil trancher cette question. J'aimerais simplement aussi que les esprits soient tout à fait clairs sur l'aspect financier, parce que je crois qu'il y a quelques fois encore des confusions entre investissements et budget de fonctionnement et je crois que les choses doivent être tout à fait claires à ce sujet. Au préalable, il y avait aussi un certain nombre de questions sur le montant important, le coût important de ce giratoire dans le préavis ou dans le chapitre giratoire. J'aimerais préciser ici que le coût qui est mentionné ne comprend pas seulement le cercle défini par le giratoire, mais également les amorces de chaussées Est, Ouest et sur Samson Reymondin qui figurent en jaune sur le plan qui est affiché, ce n'est donc pas seulement le giratoire, mais également ces amorces sur l'avenue de Lavaux Est, Ouest et l'amorce sur Samson Reymondin, ce qui explique du reste que le coût du chapitre aménagement routier paraît élevé mais, encore une fois, puisqu'il n'est pas destiné seulement au giratoire. Maintenant l'impact financier, j'aimerais insister sur la nuance investissement, budget de fonctionnement. Les chiffres ont été articulés par Monsieur Christian BORY, pour être tout à fait clair et transparent on peut préciser ces chiffres, sans qu'ils aient fait l'objet d'un nouveau projet ; si on fait les infrastructures sans giratoire du tout, on a évalué une économie de l'ordre de grandeur de 800 à 850 milles francs sur l'investissement. Evidemment, il y a toutes sortes de sous-variantes avec plantation ou pas plantation, plantation partielle. Je crois qu'il faut être conscient quand même, encore une fois j'insiste, qu'un projet global ne vise pas que la gestion du trafic, mais effectivement, volontairement un impact paysagé, un impact sur la perception de l'avenue de Lavaux. Alors, 850 francs, qu'est-ce que ça représente sur le budget de fonction, et finalement c'est ça qu'il faut avoir à l'esprit pour savoir si on peut se le permettre ou pas. Alors là, évidemment on peut faire toutes sortes d'hypothèses économiques. J'en ai fait une petite qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui est relativement pessimiste en prenant un taux d'intérêt à 4 % et une durée d'amortissement de 10 ans, qui est extrêmement courte pour un aménagement de ce genre : j'arrive à une charge annuelle intérêts et amortissement de l'ordre d'un peu plus de 100'000 francs, ce qui représente,

environ, un dixième de point d'impôt. C'est ça la réalité des chiffres. Est-ce que le Conseil veut mettre cet argent ? Parce que cet aménagement il a une qualité, mais il a un coût. Est-ce qu'on veut mettre ou pas ? Est-ce qu'on pense que c'est important ou pas de mettre cette somme, cet impact sur notre budget annuel de fonctionnement pour un aménagement de cette qualité ? Evidemment, la réponse de la Municipalité est oui. Elle vous encourage à le faire. Elle vous encourage à renoncer à l'amendement proposé par Monsieur Christian BORY et à soutenir le projet tel que proposé par la Municipalité.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Je remercie Monsieur le Municipal Gil REICHEN pour ces compléments. Tout d'abord je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas suivre et pas réaliser le plan directeur. J'ai simplement dit qu'il fallait le différer en raison de la situation financière de notre commune. Il est des situations où il est sage d'attendre et de ne pas appliquer un schéma avec un automatisme imperturbable. Quel poids aurons-nous auprès du Conseil d'Etat ? Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, si nous ne donnons pas la preuve de notre volonté d'économies. J'encourage donc le Conseil communal à suivre l'amendement du parti radical parce que c'est la crédibilité de notre commune qui est en jeu.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'aimerais tout d'abord relever que le projet a été présenté plusieurs fois à la Commission d'urbanisme qui l'a trouvé très intéressant, digne de soutien et qui a donné son préavis favorable à l'unanimité. Maintenant, il s'agit d'un investissement à très long terme, je pense que les dix ans avancés par notre Municipal, c'est vraiment une période trop courte pour un investissement de cette importance. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur des motivations qui sont derrière l'amendement. Est-ce qu'il s'agit uniquement de questions financières ? ou bien est-ce qu'il s'agit de tuer dans l'œuf toutes tentatives de modération de trafic ? Je vous invite donc à refuser l'amendement.

Monsieur Hubert MULLER demande la parole :

Je voudrais compléter ce que Monsieur le Conseiller Alexis BALLY vient d'exprimer et ceci en ma qualité de président de la Commission permanente d'urbanisme ; nous avons écrit à la commission ad hoc et elle s'en est fait l'écho, que notre commission à l'unanimité a proposé d'adopter les points précités du préavis, notamment la conclusion numéro une. Et pour ceci nous notions que l'aménagement d'un giratoire au carrefour avenue de Lavaux – Samson Reymondin, constitue après l'aménagement réussi de la Perraudettaz, une nouvelle étape du concept de l'Avenue de Lavaux et nous étions parfaitement persuadés de ce bien-fondé, comme vient de le rappeler Monsieur le Conseiller Alexis BALLY, ainsi que Monsieur le Municipal Gil REICHEN. Foi de Romain, je voulais simplement préciser que lors de cette séance, nous aurions pris connaissance avec intérêt des remarques du groupe radical, mais leurs représentants faisaient défauts ce soir-là, ils étaient empêchés et c'est bien dommage parce que nous aurions pu tenir compte de leurs remarques. Quoi qu'il en soit pour ce qui me concerne, comme Monsieur Alexis BALLY vient de l'exprimer, ainsi que Monsieur le Municipal, nous vous proposons de refuser cet amendement.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Personnellement, je suis tout à fait d'accord avec l'amendement présenté par les radicaux pour les raisons qu'ils ont, à mon avis, bien présenté. J'aimerais reparler du principe général. L'avenue de Lavaux, c'est une avenue de transit. C'est une avenue de transit qui décharge le centre, puis-je l'appeler historique de Pully, et au moment où vous aurez créé

un rond-point, que les gens pourront tourner à gauche, à droite, dans tous les sens comme ils voudront, y compris les bus, il est bien évident qu'on risque d'avoir une augmentation de la circulation sur l'Avenue Samson Reymondin. On aura une augmentation par conséquent de la circulation au centre, que j'appelle historique de Pully, et je ne suis pas sûr que c'est très favorable. Deuxième point, quand vous placez un rond-point entre deux feux rouges à la Perraudettaz et à la Damataire un peu plus bas, vous avez assez d'exemples dans la région lausannoise pour savoir que c'est du cafouillage, que les rond-points ralentissent et n'accélèrent pas la circulation, surtout si en plus de ça, les bus pourront faire leur centre de virage pour revenir dans l'autre sens. Personnellement, pour les raisons évoquées par les radicaux, plus ces quelques réflexions personnelles, je suis pour l'amendement des radicaux.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Quelques éléments complémentaires, j'ai pris note des doutes de Monsieur le Conseiller Pierre-William LOUP sur les aspects trafic. J'aimerais quand même relever que même si j'ai peut-être insisté sur les aspects paysagers, les aspects impacts sur le trafic ont été analysés par des bureaux spécialisés et il n'y a pas de génération de trafic supplémentaire sur le centre du village, à plus long terme celui-ci, parce qu'il implique d'autres mesures qui ne font pas l'objet de ce préavis. L'objectif c'est effectivement de soulager le centre. En ce qui concerne les TL, j'aimerais quand même bien qu'on nuance un peu le propos. Il ne s'agit pas de faire une place de rebroussement pour les TL avec des mouvements importants. C'est des situations tout à fait exceptionnelles, mais qu'il faut quand même permettre, et qui aujourd'hui condamne, comme je l'ai dit tout à l'heure, la place de la Clergère. J'aimerais quand même revenir, parce c'est vrai que c'est un élément que je n'ai pas mentionné, sur lequel Monsieur Christian BORY est revenu, la question du report. Au fond, cette idée de dire aujourd'hui on n'a pas tellement les moyens attendons un petit peu, Mesdames et Messieurs, dans votre décision il faut être tout à fait au clair, ce n'est pas un report de quelques années ; le choix que vous prenez aujourd'hui, c'est de faire cet aménagement parce que vous le trouvez intéressant par rapport à l'aménagement et à la qualité de notre commune, ou bien il ne se fera pas, il ne faut pas se faire d'illusion, avant 20 ou 30 ou 40 ans. Parce que l'opportunité, évidemment la Municipalité ne serait jamais venue avec un projet de ce genre s'il n'y avait pas eu l'impact des infrastructures, mais un tel chantier et l'impact d'un chantier comme celui qui va être entrepris sur Lavaux, je pense qu'aucun de nous n'en verra un deuxième de son vivant, même si je souhaite à tous les jours les plus longs et les plus heureux et les sereins possibles. C'est donc, effectivement « aujourd'hui » ou pas. Je crois qu'il faut être tout à fait clair, même si le choix reste tout à fait ouvert. J'ai mentionné l'impact financier, Monsieur Christian BORY a fait allusion à la facture sociale, je crois que vous êtes tout à fait qu'un montant même estimé grossièrement, même de manière défavorable de 100 milles francs ce n'est pas les millions sur le budget de fonctionnement que le canton nous impute au terme de la facture sociale. L'attitude du canton, alors on peut là aussi débattre à l'infini de ce que pense le canton de ce projet. J'aimerais mentionner que ce projet a fait l'objet de nombreuses études, mais de toute une démarche d'approbation auprès des services cantonaux, vous me direz évidemment c'est les services les plus concernés, mais le service d'aménagement du territoire, service de la faune ont notamment souligné et donné leurs appuis au projet en liaison avec la qualité des aménagements paysagers qui étaient prévus. Je voulais juste le mentionner. Un dernier point, en ce qui concerne la proposition de Monsieur Christian BORY de supprimer purement et simplement le point 1 des conclusions du préavis, cette proposition me paraît excessive et probablement à mettre sur le compte de l'enthousiasme de Monsieur Christian BORY. Je vous

proposerais si vous voulez aller dans ce sens, évidemment vous aurez compris que je ne le souhaite pas, de ne pas supprimer le point 1 mais de l'amender, parce que le point 1 dit : *d'adopter le projet d'aménagement routier*, alors il faudrait quand même adopter le projet d'aménagement routier, autrement on se trouve sans projet d'aménager à adopter et dire projet d'aménagement routier, non pas tel que présenté, mais sans giratoire, mais enfin un amendement de ce genre, plutôt que sa suppression pure et simple. Pour vous simplifier la vie, je vous propose de suivre le préavis de la Municipalité qui est déjà rédigé et qui va tout à fait dans le sens souhaité.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

Je voulais peut-être rajouter quelque chose, parce qu'il faut parler du concept général des circulations à Pully. En fin de compte, ce giratoire deviendra nécessaire d'ici quelque temps, par le fait que le concept général il est simple. On aura l'avenue du Tirage dans les deux sens. On n'aura probablement qu'un sens de circulation dans le centre du village. L'avenue du Prieuré ne devrait plus avoir de trafic, ce qui veut dire qu'à un moment donné, il faudra rebrousser chemin. Et suite à ça, il reste encore deux PPA, le PPA Samson Reymondin et le PPA de la COOP. Ce qui veut dire que la conception générale va dans le sens d'une coordination au niveau du trafic. Ce giratoire viendra nécessaire, si on ne le vote pas ce soir, il deviendra nécessaire avec d'autres préavis.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

J'aimerais juste faire une remarque, quand on reporte des travaux de ce genre, le risque qu'on court, c'est qu'ils coûtent beaucoup plus chers par la suite. Et ce qu'on aura économisé aujourd'hui, on va le dépenser en plus après. D'autre part, je reste quand même pas tout à faire sûr que finalement, ce report que vous prévoyez n'est pas une suppression complète de ce projet.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

J'accepte l'amendement ou la rédaction proposée par Monsieur le Municipal. Et je voulais aussi signaler qu'il y a quelques années, on avait repoussé l'aménagement de l'avenue de la Poste, qui d'ailleurs aussi était des aménagements somptueux et finalement ça va nous porter chance puisqu'on n'aura pas fait des dépenses pour rien.

Le Président déclare : si je vous comprends bien, vous désirez maintenir votre amendement, mais par contre en modifier la forme. Est-ce que je pourrais avoir un petit extrait de cette nouvelle forme ?

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

sans vouloir allonger, une toute petite précision Monsieur Christian BORY : à ma connaissance, vous n'avez rien repoussé en ce qui concerne l'avenue de la Poste. C'est un montant qui a toujours figuré dans les plans des investissements et à nulle part ailleurs. Qui était de l'ordre de 2 millions et demis et qui a été repoussé d'année en année par la Municipalité, en attendant des temps meilleurs ou en attendant qu'on y soit conduit par des urgences, des infrastructures qui vieillissent aussi, même dans l'avenue de la Poste. Et si on devait venir devant votre Conseil avec un préavis important pour les infrastructures souterraines de l'avenue de la Poste, il faudrait qu'on se pose quand même certaines questions sur l'aménagement de surface.

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

J'aimerais juste apporter encore une précision, je ne veux pas rallonger non plus, qui me

semble importante à ce stade-là. Monsieur Christian BORY a dit qu'il soigne l'image auprès du Canton d'une commune économe, qui n'avait pas envie de dépenser d'une façon somptuaire l'argent du contribuable et il a aussi évoqué le plan des investissements, sur lequel un montant bien moindre que celui proposé ce soir était présenté à votre Conseil l'année dernière. J'aimerais juste préciser un élément, c'est que le montant qui figurait l'année dernière, c'est clair il avait été mis de façon urgente, puisque ces travaux n'avait pas été planifiés depuis de longue date, donc nous avons dû travailler rapidement, ce qui explique que nous n'avions pas pris en compte le passage sous-voie de la Clergère qui rallonge passablement la facture. Nous n'avions pas pris en compte l'état de vétusté de l'avenue de Lavaux et notamment l'extension du réseau d'assainissement qui devra, on l'a vu dans le préavis, être un des éléments majeurs de cette colonne vertébrale de l'assainissement. Donc c'était un des autres éléments qui a expliqué un surcoût. Et puis un autre élément qui explique le surcoût c'est qu'on travaille ici avec des soumissions non rentrées. Comme cela a été dit par le président, nous n'avons pas les soumissions comme c'est le cas dans le 90 % des préavis qu'on vous propose. Et on a décidé de ne pas être optimiste, d'être au plus juste, mais nous n'avons pas pu supputer une baisse considérable, qu'on peut espérer malgré tout pour ce type de chantier. Pourquoi nous ne l'avons pas fait ? Et bien, en cas de mauvaises surprises, nous aurions dû revenir devant vous, évidemment, avec une demande de crédit complémentaire et on ne jugeait pas opportun de passer par ce type de procédure. Donc, on peut espérer que les montants finaux qui sont dans ce préavis seront largement tenus et on espère bien même être en dessous. Bien sûr qu'on vous communiquera, une fois que les adjudications pourront être faites, à quel montant on arrive et à quel montant on espère arriver. Mais, ce que je veux dire surtout, c'est que compte tenu de ce dépassement du plan des investissements par rapport à ce qu'on avait projeté l'année dernière, la Municipalité s'est penchée sur l'ensemble du plan des investissements. Et pour pouvoir absorber ce surcoût, il y a un certain nombre de décalages dans le temps qui ont été faits pour d'autres réalisations. Il y a deux projets majeurs, celui lié à Champittet, qu'on a décidé de reporter dans le temps et également celui des Monts-de-Pully ; on s'est rendu compte à priori qu'on ne pourrait pas le démarrer, comme on l'avait prévu, l'année prochaine. Et donc, qu'on l'a reporté également dans le temps, pour permettre justement d'absorber cette différence qu'on a remarquée avec le projet qui vous est soumis ce soir. Donc, je vous assure que la Municipalité est consciente des enjeux financiers liés à ce projet, qu'elle s'est penchée là-dessus et qu'elle n'a pas une volonté de dépenser l'argent des contribuables pour montrer une mauvaise image au canton. D'autre part, et je ne terminerai pas là, il est clair que l'ensemble des points qui sont mentionnés, tant pour l'aménagement des réseaux, surtout routiers, sont des éléments qui sont faits sans avoir ouvert la chaussée, mais il est bien clair que si on s'aperçoit, lorsqu'on ouvre la chaussée, notamment à l'endroit du giratoire projeté, que certains morceaux sont en meilleur état que supputé, évidemment qu'on ne les remplacera pas et on les laissera tels quels. Donc, on essayera au maximum de maximiser l'efficacité et donc de minimiser les coûts. Sachez-le, on espère bien être en-dessous de ce qui est projeté, mais c'est impossible de s'en rendre compte en préparant le préavis, c'est seulement sur le terrain qu'on vous assure qu'une gestion économe et spartiate des devis et des crédits qui nous seront accordés seront faits. Alors, pour ces raisons, je vous prie également, au nom de la Municipalité, de refuser l'amendement de Monsieur Christian BORY.

Le Président trouve que la discussion a largement été utilisée, mais il demande si quelqu'un demande encore la parole.

La parole n'est plus demandée sur l'amendement de Monsieur Christian BORY. Le Président clôt la discussion.

Il a reçu de la part de Monsieur Christian BORY la modification de son amendement qui est le suivant :

Au point 1 : « d'adopter le projet d'aménagement routier, sans le giratoire Lavaux – Samson Reymondin et sans les aménagements urbains et revégétalisations ».

Au point 4 : « d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 6'750'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de renouvellement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif, de réfection partielle des chaussées sur l'avenue de Lavaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ».

Le Président passe au vote de cet amendement. Il tient juste à rappeler que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de voter sur le fond, ce que nous ferons tout à l'heure. Il précise également que l'amendement est accepté s'il l'obtient la majorité des suffrages exprimés.

L'amendement de Monsieur Christian BORY, au nom du groupe radical, est refusé par 46 voix contre, 24 voix pour et 6 abstentions.

La discussion sur le fond continue.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

Mon intervention a trait à la page 9 du préavis et concerne les raccordements latéraux. J'aimerais qu'un Municipal puisse nous expliquer quelle est la politique en la matière appliquée par la commune en ce qui concerne les branchements des raccordements privés. Je crois savoir que dans les autres communes du canton, les privés doivent payer le raccordement jusqu'au collecteur communal. Ici, ça ne semble pas être le cas.

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

Ici, nous appliquerons strictement la loi, c'est-à-dire que jusqu'au domaine public ce sera aux frais des propriétaires et la commune ne va pas engager ses deniers pour le raccordement sur le domaine privé. Donc jusqu'au domaine public, c'est aux frais du particulier. Et je ne sais pas à quel paragraphe exact vous faites allusion, mais sachez en tout cas qu'on est attentif, dans toutes les réalisations que nous avons actuellement, que ce soit le privé qui finance ce raccordement, ce branchement et en aucun cas la caisse communale.

A la demande du Président, Monsieur Jean-Marie MARLETAZ déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Bernard THILO demande la parole :

J'ai une question à la Municipalité, c'est à la page 25, chiffre 5 b, les travaux des collecteurs, j'aimerais juste savoir pourquoi les travaux des collecteurs sont amortis sur la Ville et non sur les Services Industriels ?

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

C'est relativement simple, comme le réseau d'assainissement à proprement parler ne fait pas partie des Services Industriels au sens strict, puisque dans les Services Industriels il y a exclusivement l'eau et l'électricité. Le réseau d'assainissement part dans les comptes,

plutôt dans la rubrique 4 qui a trait aux travaux, c'est pour ce faire qu'il y a une distinction que l'on fait au niveau de ces conclusions. Par contre, il est bien clair qu'au niveau de l'autofinancement, les réseaux d'assainissement sont autofinancés au même titre que l'eau potable et que l'électricité et c'est vrai que sur la facture, on sépare au niveau de l'eau ce qui est purement pour l'eau et ce qui est pour l'épuration, et ce qui est pour l'épuration va financer le réseau d'épuration. Mais, pourquoi est-ce qu'il n'est pas une ligne plus haut et qu'il est fait mention des comptes de la Ville ? C'est pour ce que je vous ai expliqué, c'est par rapport à l'aspect comptable qui fait encore que l'assainissement est comptabilisé dans le chapitre des travaux et non pas des S.I. J'espère avoir été assez clair dans ma réponse.

A la demande du Président, Monsieur Bernard THILO déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion sur le fond.

Le Président passe au vote. Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, il s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 4/2005 sont acceptées par 53 voix pour, 1 voix contre et 20 abstentions.

5.3. Préavis 05/2005 AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 10 millions

Le Président invite Madame Edna CHEVALLEY, rapporteur de la Commission des finances, à venir lire son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur le fond.

Le Président passe au vote. Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, il s'abstiendra de les relire.

Les conclusions du préavis 5/2005 sont acceptées à l'unanimité.

5.4. Préavis 06/2005 VENTES DES ACTIONS CVE - ROMANDE ENERGIE (RE)

Le Président invite Monsieur Marcel PASCHE, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Permettez-moi de vous lire tout d'abord quelques extraits du décret cantonal sur le secteur électrique, décret qui vient d'être adopté par le Grand Conseil. Dans l'exposé des motifs, donc on précise le but, « *le projet de décret a pour but l'instauration d'un monopole de droit sur le transport et les livraisons d'électricité* ». Et plus loin, à propos de l'intérêt public, « *l'institution du monopole est dans l'intérêt manifeste de la population vaudoise qui l'a souhaité à une importante majorité le 22 septembre 2002* », pour mémoire, il s'agit du vote sur le référendum contre la loi sur l'électricité. Plus loin « *ce décret permet de garantir la sécurité de la distribution et de la fourniture en électricité. L'électricité est un bien de consommation universel. Chacun en a besoin, il relève de la politique sociale que de la préserver. De garantir un service public de qualité en instituant une obligation de distribution et de fourniture pour tous à des prix abordables. Et enfin, de préserver l'environnement en favorisant le recours aux énergies indigènes et renouvelables* ». Et plus loin encore, c'est des commentaires sur l'article 4 qui a été cité dans le rapport de commission, « *un moment où les entreprises vaudoises ont plus que jamais besoin des pouvoirs publics pour surmonter les changements importants qui se profilent dans le secteur électrique suisse et mondial, il est essentiel que les autorités cantonales et communales ne se distancent pas par la vente de participations financières qu'elles détiennent* ». Et enfin à l'article 4, lui-même, « *les pouvoirs publics état et communes veillent à ce que la quotité de leur participation financière directe ou indirecte, dans les entreprises d'approvisionnements vaudoises, soit pour autant que possible, maintenue* ». Passons maintenant au préavis page 4. On pourrait reprocher à la Ville de Pully de contribuer à la privatisation de la CVE-Romande Energie par la vente des actions. A mon avis, le conditionnel n'est pas à sa place ici. Il serait plus correct de dire : On est en droit de reprocher à la Ville de Pully de contribuer etc.. Plus loin, on lit encore : De plus, les Services industriels de la Ville de Lausanne (SIL) sont en passe de réunir un pool d'actionnaires publics qui s'engagent à ne pas mettre en vente leurs actions CVE et donc à garantir un actionnariat majoritaire en mains publiques. Alors, ma conclusion de tout cela, c'est que Pully laisse à d'autres la charge de garantir un actionnariat majoritaire en mains publiques et donne un très mauvais signal aux autres communes par la vente de ces actions. Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser le préavis.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Mon intervention est liée à celle de mon prédécesseur. Je m'étonne de ces affirmations étant donné qu'il y a déjà beaucoup de communes dans ce canton qui ont vendu leurs actions, y compris les communes qui se targent d'avoir une tendance plutôt à gauche, Morges par exemple.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

J'aimerais un petit peu m'élever sur ce qu'a dit Monsieur Alexis BALLY, dans le sens où les actions, le parc d'actionnaires actuellement existe et il est légèrement supérieur à 50 %. Donc, on peut dire qu'actuellement, la CVE est sauvée dans le cadre du service public. Donc, cette opération est réalisée. Je dirais maintenant, si je prends un autre point dans ce domaine, il est clair que nous avons vu que le cours de l'action de la CVE, il suffit de constater ça sur Internet, a passé depuis le début janvier de cette année de 1'350 francs à 1'200 francs. Alors, mon message ici est de dire la chose suivante : La commune de Pully, on l'a vu a besoin de liquidités, le Conseil a pris des décisions ce soir dans ce sens de dépenses et si on veut assurer ces choses là, et bien il faut profiter de vendre les actions quand le cours est élevé. J'entends dire que ça va prendre un certain temps, je le regrette, il faudrait l'avoir déjà fait. On vient un petit peu tard, mais il n'est jamais trop tard dans ce

domaine.

Monsieur le Syndic demande la parole :

La vente des actions de la CVE répond aux critères économiques suivants : C'est la réalisation d'une partie de notre patrimoine financier en réalisant une plus-value. Nous ne l'avons pas fait de cœur léger, mais bien en soupesant les risques vis-à-vis de l'exploitation électrique de notre Ville. Et nous avons abouti à la conclusion qu'il n'y avait pas de risque de ce côté-là. Alors, je m'élève fermement contre ceux qui disent que c'est le commencement d'un démantèlement d'un service public. Faire un amalgame entre la libéralisation de l'électricité, les études en cours pour une éventuelle société de commercialisation ou les relations avec les Services industriels de Lausanne est absolument sans fondement. C'est une fois soupesés les avantages et les inconvénients représentant la vente ou la conservation de ces actions que la Municipalité a décidé, et ça a été rappelé par Monsieur Pierre-William LOUP, comme les Municipalités d'autres villes, il a cité Morges, mais je citerai Yverdon qui également a demandé à son Conseil communal et qui a accepté, de pouvoir se défaire d'un certain paquet d'actions. Donc, la Municipalité s'est dite convaincue qu'une vente avec prise de bénéfice permettrait dans un premier temps, et dans une mesure non-négligeable, d'améliorer la situation obérée depuis. Dans le matin du 8 mai dernier, dans une chronique écrite par l'ancien conseiller d'Etat Monsieur Pidoux, il citait Alain Berset, qui était un conseiller aux Etats, fribourgeois, « *les citoyens demandent à l'Etat, et je rajoute à la commune, de faire mieux que ce qu'il a à disposition. On le veut fort, on la veut forte cette commune, sociale, mais efficace et bien gérée* ». Alors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité s'est engagée, elle en a donné la preuve à multiples occasions, dans cet esprit, dans une action efficace et de bonne gestion, à tout mettre en œuvre pour atteindre un objectif commun, celui d'assainir durablement nos finances communales. Cette proposition en représente une étape. Corollaire aux économies obtenues dans la gestion rigoureuse du budget. Nous vous demandons donc d'entrer en matière et d'approuver la proposition de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Faut-il vraiment que la commune de Pully quitte le groupe des détenteurs publics d'actions de la CVE, groupe auquel appartient la majorité des communes vaudoises, en vendant sa participation à cette société ? Le groupe socialiste a procédé comme vous à une analyse de cette question, pas simple, des points de vue du développement du marché de l'électricité d'une part et de l'état des finances communales d'autre part. Dans son préavis, la Municipalité fait prévaloir l'intérêt financier de la commune sur l'intérêt du maintien d'une participation à la Romande Energie. Le groupe socialiste ne partage pas son avis lorsqu'elle affirme que la vente proposée peut être appréciée en dehors de tous débats sur la privatisation du marché de l'électricité. Le fait pour une commune importante telle que celle de Pully de se défaire actuellement, je dis bien actuellement de sa participation revêt incontestablement un caractère politique et sera perçu et sera apprécié comme tel par les autres membres du groupe d'actionnaires publics dont font notamment partie Lausanne,

Belmont, Paudex etc.. N'oublions pas, comme l'a relevé la commission de notre Conseil, le Grand Conseil vaudois a invité, dans son récent décret sur le secteur électrique, les collectivités publiques à maintenir leur participation aux entreprises d'approvisionnement. Notre parti avait d'ailleurs proposé que l'article 4 du décret, dont nous avons parlé, soit complété en limitant aux seules collectivités publiques les cessionnaires possibles de telles participations. Et ce n'est pas non plus un hasard si une annonce a été publiée dans la feuille officielle suisse du commerce le 15 avril dernier, donc il y a quelques jours, rappelant que l'Etat de Vaud, la BCV et les communes actionnaires forment un groupe au sens de la législation boursière suisse, notamment en raison du droit de préemption portant sur les certificats d'actions nominatives. Le fait que la participation de notre commune soit minoritaire ne modifie fondamentalement pas cette situation particulière, voulue dès les années 50 et récemment confirmée. A notre avis, ce contexte et le défi électrique auxquels il faut, selon la Municipalité, s'attendre et se préparer aux cours de ces prochaines années vont plutôt dans le sens du maintien de la participation dans le patrimoine de notre commune. Mais il est aussi vrai que des considérations financières peuvent apporter sur cette question un autre éclairage. Dans le préavis 5, concernant l'autorisation d'emprunter 10 millions de francs, auquel le Conseil vient de donner son aval, la Municipalité rappelle l'évolution de la dette communale qui en moins de 5 ans a augmenté de 56 % , passant de 89 millions à 131 millions. Malgré un programme drastique d'économies mis en place depuis plusieurs années et qui se poursuivra, notre commune ne dispose plus des recettes nécessaires pour couvrir ces charges courantes et doit emprunter pour investir. Vous avez pu lire dans le préavis N° 5 que la position des prêteurs envers Pully s'est durcie, notamment parce que celle-ci n'a pas utilisé l'entier de sa marge de manœuvre en matière de recettes fiscales. Dans leur majorité, les citoyens de cette commune ont refusé sur référendum une augmentation du coefficient communal et cette volonté a été respectée par notre Conseil. Depuis lors, et en dépit des importantes mesures d'économies qui ont été prises, la situation de notre commune ne fait que se péjorer, sans espoir rapide de retour à meilleure fortune. Dans le cadre de la campagne du référendum, notre groupe avait soutenu la Municipalité et la majorité de notre Conseil. Il reste persuadé que des mesures ponctuelles, comme la vente d'actifs du patrimoine financier de la commune ou des gains extraordinaires comme l'héritage dont nous parlerons tout à l'heure, n'apportent aucune solution durable au problème de la dégradation constante de la situation financière communale. L'intérêt financier, que l'on peut reconnaître à la réalisation de cette participation, doit donc être fortement relativisé et sa prépondérance dans le contexte actuel mise en cause. Pour les Pulliérans, il ne sera sûrement pas aisé de saisir la relation entre la vente d'une participation et l'assainissement de la situation financière d'une commune qui dans le même temps, et pour reprendre les termes d'un journaliste de 24 HEURES, touche un jackpot de 9 millions. En définitive le groupe socialiste tendait à s'opposer à la vente de cette participation. Il a toutefois décidé dans sa majorité de s'abstenir de le faire et de s'abstenir tout cours, pour éviter que le refus ne puisse servir de prétexte à la remise en cause de la politique salariale suivie par la Municipalité, en accord avec notre Conseil. Ou être utilisée pour verrouiller la porte aux mesures fiscales proprement à restaurer durablement l'état des finances communales.

Monsieur Michel DEMENGA demande la parole :

En fait, on a un fait nouveau avec le décret dont nous cause Monsieur le député Alexis BALLY, on devrait tenir compte de ce point de vue officiel.

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

Je vais essayer de répondre et de compléter les propos qui ont été tenus, tant par Messieurs

PASCHOUD et AGUET ou DEMENGA, pour dire la chose suivante : tout d'abord dans ce fameux groupe d'actionnaires publics dont nous faisons partie, le groupe au sens large je dirais, puisqu'on est une collectivité publique, comme l'a mentionné Monsieur Alexis BALLY, c'est un groupe plus restreint qui s'est engagé à ne pas vendre les actions, on fait partie d'un groupe plus large qui est le groupe public. Il faut savoir que notre participation est de l'ordre de 0,2 % de l'ensemble du capital action de Romande Energie. Et que même au sein de ce groupe, vous imaginez que cette participation n'est pas énorme pour se faire entendre, néanmoins, et c'est pour ça que c'est maintenant que nous venons devant vous et non pas il y a une année à peu près, nous avons essayé de négocier cette participation ou de négocier le fait de rester avec nos actions en mains publiques. Nous avons essayé de façon forte pour essayer de trouver un avantage quand même à rester dans ce pool et on a chaque fois essuyé une fin de non recevoir. Nous avons négocié assez durement. Nous avons essayé d'obtenir quelque chose, par exemple un équivalent, on pourrait évoquer le fait de racheter un réseau moyenne tension sur notre commune pour rester dans l'électricité. Tous ces éléments-là qui ont été évoqués, ont chaque fois essuyé une forte fin de non recevoir. Force de ces constats-là, nous sommes venus à la conclusion qu'on n'avait pas d'intérêts à rester dans ce pool-là, puisqu'on ne pouvait rien en retirer. Je répondrai aussi à Monsieur Michel DEMENGA par rapport au décret. Le décret dit des choses assez claires comme l'a rappelé Monsieur Alexis BALLY, mais il dit dans l'un de ces articles, je vous le lis in extenso : « *Les pouvoirs publics Etat et communes veillent à ce que la quotité de leur participation financière directe ou indirecte dans les EAE vaudoises soit maintenue* » et les EAE vaudoises, qu'est-ce que ça veut dire ? on le voit un peu plus haut. C'est les entreprises d'approvisionnement en électricité, une entreprise privée ou publique qui distribue et/ou fournit de l'électricité dans le canton. Nous faisons donc partie avec les S.I. de Pully des EAE vaudoises. Et comme nous ne vous proposons pas ce soir de vendre le réseau d'électricité de Pully, nous vous proposons de vendre des actions uniquement. Et bien nous allons rester 100 % en mains publiques avec notre propre réseau. Notre engagement pour un service public de qualité, et vous l'avez prouvé en soutenant le préavis précédent lié à l'avenue de Lavaux, il passe par-là. Il passe par ce réseau qu'on a envie de maintenir de façon performante et de bonne qualité. Notre engagement fort, donc pour un secteur public au niveau de l'électricité, il passe avant tout par la possession de notre réseau, ce que de nombreuses communes vaudoises n'ont pas. Et c'est là que nous répondons pleinement à ce décret et que nous ne sommes absolument pas en dehors de ce que le décret propose. Voilà donc les petits éléments que je voulais apporter au débat.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion sur le fond.

Le Président passe au vote. Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, il s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis N° 6/2005 sont adoptées par une large majorité, 3 voix contre et 17 abstentions.

5.5. Préavis 07/2005 COLLEGE ARNOLD REYMOND - RENOVATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES - DOUBLAGE DES PAROIS LATERALES DE LA SALLE OMNISPORTS - REFECTION ET FERMETURE DE LA PISTE D'ATHLETISME

Le Président invite Monsieur Paolo BARACCHINI, rapporteur de la commission ad hoc, à venir lire son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Avant toute chose, je tiens à saluer la mise en place de 135 mètres carrés de panneaux solaires destinés à chauffer l'eau chaude sanitaire sur la toiture de la salle de sport du collège Arnold Reymond. Pully n'est donc plus seulement la ville vaudoise avec le plus fort taux de véhicules 4 x 4, statistique non officielle à confirmer, mais se distingue également par ses efforts pour diminuer sa consommation d'énergie fossile. Je plaisante bien sûr, puisque avec les panneaux solaires de l'Annexe Ouest et le chauffage au bois du collège des Alpes notre commune n'en est pas à son coup d'essai. Mais j'aimerais émettre le vœu que la Municipalité étudie la possibilité de réaliser l'installation des panneaux solaires projetés en auto-construction dans le cadre d'un camp solaire organisé avec la participation des élèves du collège d'Arnold Reymond. De tels chantiers didactiques sont organisés depuis 1999 en Suisse romande. J'en prends pour exemple une installation de 42 mètres carrés de panneaux solaires réalisés en 5 jours en août 2002 par les scouts vaudois pour leur centre cantonal situé à Froideville. C'est des installations qui sont réalisées par des enfants d'un âge moyen de 14 ans, dans ce cas-là. Un tel projet permettrait d'allier une démarche allant dans le sens d'un développement durable de Pully avec un projet pédagogique de sensibilisation à l'environnement. Et peut-être, qui sait, une économie financière. Je remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle apportera à mon vœu et vous chers collègues de m'avoir porté une oreille attentive.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'ai écouté avec attention, comme j'écoute toujours votre Conseil du reste, Monsieur Marc ZOLLIKER et j'ai pris note de son vœu avec intérêt. Je ne connais pas ce type de réalisation. La Municipalité, le service d'urbanisme avec la collaboration de la direction des domaines examinera dans quelle mesure on peut donner suite, pour autant qu'on arrive à tenir, et le cadre financier, et garantir quand même une certaine qualité, durabilité de l'installation. Mais à ces conditions, je crois que l'idée du projet pédagogique est en tout cas tout à fait intéressante.

A la demande du Président, Monsieur Marc ZOLLIKER déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion sur le fond.

Le Président passe au vote. Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, il s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis N° 7/2005 sont acceptées à l'unanimité.

5.6. Préavis 08/2005 SUCCESSION MARGRET KAINER

Le Président invite Monsieur Jean-Marc PASCHE, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président informe l'assemblée que la commission ad hoc propose un amendement au point 1 des conclusions du préavis N° 08/2005 présenté par la Municipalité, pour raison de pure forme. La Municipalité se ralliant à la modification demandée par la commission ad hoc, cette proposition ne sera pas traitée comme un amendement conformément à l'article 72, alinéa 2 de notre règlement, mais fera partie intégrante des conclusions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

J'ai trois questions à poser. La première, on dit au point 1, même amendé, que la valeur de ce portefeuille est de 6'280'000.-- francs. En page 7, il est écrit, avant dernier paragraphe, le montant de la part communale s'élevait 8'780'000.-- francs. D'où provient cette différence ? Ma deuxième question, c'est celle des tableaux auxquels renonce la commune de Pully en cas de récupération. On nous dit qu'il y a dans le préavis des tableaux recherchés, et non trouvés jusqu'à présent. De quels tableaux s'agit-il ? Et quelle est leur valeur estimative ? Ma troisième question, durant tout le temps où ce dossier est resté, comme on l'a dit, dans un tiroir de la Justice de Paix, est-ce que la Justice de Paix a reçu des émoluments de gestion ou de surveillance au titre de ce dossier ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je vais tâcher de répondre aux trois questions posées par Monsieur Christian POLIN. La première concernant la différence : Alors ce qu'il faut savoir c'est que lors du partage des biens, le 50 % de ce partage a été mis à la Banque Lombard Odier Darier Hentsch pour un montant de 8'780'000.-- francs, c'est au début octobre. Nous avons donc fixé un premier prix qui était au 31 décembre ; à ce prix-là il faut enlever 2'500'000.-- francs que nous devons verser dans la partie transactionnelle, conjointement avec l'Etat de Vaud, qui versera également 2'500'000.-- francs à la Norbert Stiftung. Et la petite différence qu'il y a entre ces deux montants, c'est le gain que nous avons obtenu lors des placements de la Banque Lombard Odier Darier Hentsch, donc le résultat doit être exact. Deuxième question, les tableaux : Alors là on rentre dans une zone où il n'est pas très facile de s'y retrouver. Le seul connu qui est remonté à la surface c'est un tableau de Monet. C'est un tableau de Monet qui n'a pas été volé par les Nazis à Monsieur et Madame Kainer, mais les Nazis ont obligé Monsieur et Madame Kainer de les vendre. Donc, si vous voulez, il n'y a pas une spoliation directe, mais bien indirecte. Ce tableau est revenu à la surface lors d'une vente aux enchères et la restitution, où si vous voulez la manière dont la Norbert Stiftung a pu obtenir une partie de restitution a été de faire intervenir une société allemande spécialisée dans la restitution, des biens spoliés par les Nazis, qui s'appelle la Sonex et qui a obtenu une indemnité que la Norbert Stiftung s'est empressée d'accaparer de 475'000.- francs. Là je ne suis plus très sûr des indications, mais il semble qu'il y ait un listing ou

moins des photos de l'appartement des Kainer avant la guerre à Berlin et là dedans il y aurait d'autres tableaux de maîtres qui seraient décrits, mais ces tableaux ne sont jamais revenus à la surface. Et il y en a un seul, je ne me rappelle plus quel est l'impressionniste anglais, qui est revenu à la surface, et actuellement il est toujours en suspens parce que certains experts estiment que c'est un faux. Donc, si vous voulez l'un dans l'autre je ne suis pas capable de vous dire quel est le montant estimé pour ces tableaux, mais nous avec les avocats de l'Etat de Vaud et l'avocat de la commune, nous estimons qu'il ne vaut pas la peine de prendre un risque de faire capoter toute la transaction uniquement en gardant la possibilité d'obtenir des indemnités sur la vente de ces tableaux. C'est la raison pour laquelle on a abandonné la problématique tableau. Justice de Paix : Alors ce qu'il faut savoir, c'est que la Justice de Paix a confié ce dossier à un gérant de fortune. Je ne sais plus maintenant si c'est le Crédit Foncier ou la BCV, mais ce gérant de fortune a fait croître et embellir ce montant qui était à l'origine de 2 millions jusqu'à 22 millions. Et il a fallu la problématique de la bourse et des baisses du dollar américain pour avoir cette différence. Ce gérant de fortune a touché année après année, en fonction, si vous voulez, de la qualité de sa gestion, des émoluments qui se sont montés dans les meilleures années à à peu près dans les 40'000.-- francs. Mais, ce n'est pas la Justice de Paix qui les a touchés, c'est le gérant à qui la Justice de Paix avait confié la gestion de ce portefeuille. J'espère avoir répondu à vos questions Monsieur le Conseiller.

A la demande du Président, Monsieur Christian POLIN déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion sur le fond.

Le Président passe au vote. Le point 1 des conclusions étant amendé, il le relit : d'accepter la succession de feu Margret Kainer consistant en un portefeuille de titres actuellement placés auprès de la Banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, **dont la valeur se monte à environ CHF 6'280'000 au 31 décembre 2004.**

Les conclusions du préavis N° 8/2005 modifiées par la commission ad hoc, en accord avec la Municipalité, sont acceptées à l'unanimité.

5.7. MOTION DE MADAME EDNA CHEVALLEY DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE DE CONSOMMATION DE STUPEFIANTS (« LOCAL D'INJECTION ») EN VILLE DE LAUSANNE

Le Président invite Madame Edna CHEVALLEY, motionnaire, à venir nous présenter sa proposition.

Madame Edna CHEVALLEY :

Vous avez eu le temps de prendre connaissance de ma motion, je ne vous la relirai donc pas. Je souhaite seulement insister sur quelques éléments et quelques évidences. Je sais que cette question déclenche, en général, des réactions très émotionnelles. En temps que professionnelle de la santé, je pense que le sujet de la toxicomanie doit être au contraire considéré de façon objective et sans jugement de valeur. Il n'est pas inutile de rappeler que la marginalisation des personnes toxico-dépendantes fait beaucoup de mal, tant à elles-mêmes qu'au reste de la population qui est importunée par toutes sortes de nuisances et qui fait courir des risques non négligeables en terme de santé publique. Il est illusoire de croire que les seules méthodes de lutte visant à l'abstinence immédiate suffiront à résoudre cette

difficile question. De même le programme mis en place par la Confédération, s'il y est maintenant démontré qu'il est efficace, en permettant à de nombreux toxicomanes de vivre quasi normalement, en ayant un travail et ne se sentant plus exclus de la société, ne suffit pas non plus à éliminer le problème. Le problème de la toxicomanie doit être traité par tous les côtés, aucun moyen, si minime soit-il ou si bon soit-il et pouvant également impliquer une participation financière, ne doit être exclu. Le Canton de Vaud a été et est encore réticent pour ces mesures. Pourtant, même dans ce domaine, il vaut mieux prévenir que guérir. Prévenir les risques de contamination par l'utilisation de matériel stérile. Par la possibilité de récolter les divers objets, plutôt que de les retrouver n'importe où et qui sont ainsi des jouets tout trouvés pour les enfants. Prévenir des overdoses en mettant en place des espaces de rencontres surveillés où les toxicomanes trouveront à la fois le matériel adéquat et une écoute attentive sans être jugés. Il est également illusoire de penser qu'à Pully, il n'y a aucune personne qui pourrait avoir besoin d'un tel espace. Plutôt que de les multiplier, il est préférable de les centraliser quelque peu. Ils permettront ainsi à des personnes formées de suivre les toxicomanes et de les conseiller et certainement d'en convaincre quelques-uns d'entreprendre un véritable traitement. Comme mentionné dans le corps de la motion, un contrôle strict sera effectué. Contrôle des personnes qui fréquenteront cet espace, du travail qui s'y effectuera, tout comme des résultats. La participation financière souhaitée ne devrait pas être importante. Elle sera calculée en fonction de la population pulliérane. En effet, il est quasi impossible d'évaluer le nombre de personnes non-lausannoises qui fréquenteraient cet espace, l'anonymat devant être probablement de mise, au début de l'expérience tout au moins. En conclusion, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de considérer cette motion comme un moyen supplémentaire d'aborder la question de la lutte contre la toxicomanie et de renvoyer cette motion à une commission.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Je remercie Madame Edna CHEVALLEY de nous avoir envoyé le texte de sa motion très rapidement, ce qui permet à la Municipalité de présenter ce soir déjà sa position. La problématique de la toxicomanie est effectivement un problème qui nous concerne tous. C'est pourquoi la lutte contre la toxicomanie est tout d'abord du ressort de la confédération. La création d'un local d'injection est demandée pour renforcer la réduction des risques, soit la prévention de propagation de sidas ou d'autres infections. C'est donc une question de santé publique, comme l'admet clairement le parti socialiste de Lausanne et ses diverses sections concernées par cette motion dans l'article de 24 HEURES du 8 mars passé. Or la santé publique est en premier du ressort du canton. Le parti socialiste des différentes villes juge nécessaire de soutenir financièrement la mise sur pied d'un tel espace, estimant que celui-ci aura une portée régionale. De ce fait, la démarche du parti motionnaire a été évoquée au Bureau de coordination de Lausanne-Région. Lausanne-Région a, elle aussi, estimé que cette demande était typiquement un problème de santé publique qui ne concernait pas la région lausannoise, mais un rayon beaucoup plus large et qu'en aucun cas elle n'entendait se substituer au canton. Il convient d'ajouter à cela qu'un nombre très important de structures et d'associations ont été au fil des années mises en place pour venir en aide aux toxicomanes. Les communes participent à leur financement par le biais de la facture sociale. De plus, toutes les communes de la région lausannoise subventionnent également avec un budget de plus de 500'000.-- francs, par le biais de Lausanne-Région et de sa commission de toxicomanie cette fois, différents établissements, tous, eux aussi, dédiés à l'aide aux toxicomanes. Ce nouveau projet de local d'injection, tel qu'envisagé, représenterait un coût d'environ de 1'500'000.-- francs par an. Le modèle de financement imaginé proposerait une clé de répartition comprise entre 5.-- et 9.-- francs

par habitant. La Municipalité n'a aucun doute que le montant demandé à Pully, selon cette clé, serait de 9.-- francs par habitant, soit un minimum de 147'000.-- francs, pour autant que ni le coût global de l'opération, ni la clé de répartition soit modifiés. Il semble évident qu'au vu de nos finances une charge supplémentaire n'est pas souhaitable à l'heure actuelle. Enfin, la Municipalité reste perplexe quant à l'interprétation qui pourrait être faite dans le milieu de la drogue face à une telle démarche. En effet, la consommation de drogue est toujours réprimée. Pour toutes ces raisons la Municipalité nous demande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de ne pas prendre en considération la motion de Madame Edna CHEVALLEY.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion en rappelant l'article 65 de notre règlement qui dit : *Le Conseil statue, après discussion et autant que possible immédiatement, sur la prise en considération de la proposition, après avoir entendu la Municipalité. Il peut renvoyer cette question à l'examen d'une commission. La prise en considération signifie renvoi de la proposition à la Municipalité pour étude et rapport, sans que soit préjugée par-là la décision définitive sur le fond. Aucune décision ne peut être prise sur le fond avant que la Municipalité ait déposé son rapport.*

Monsieur Christian COCHARD demande la parole :

Je pense que chaque citoyen a de bons ou de mauvais arguments concernant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants. Pour ma part, j'estime que l'ouverture d'un tel endroit est contraire à la philosophie de notre politique en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie. Par sa motion, Madame Edna CHEVALLEY souhaite que nous mettions la pression sur la commune de Lausanne, ainsi que sur les autorités cantonales, afin que ceux-ci revoient leur position. Je tiens encore à préciser qu'en cas de réussite, nous risquons de créer un dangereux précédent, tant sur le principe que sur le plan financier. En conclusion, vous l'aurez certainement compris, je suggère de refuser cette motion. Je vous remercie d'avance de votre soutien.

Monsieur Bernard THILO demande la parole :

Je suis toujours étonné qu'au nom de la santé, on intervienne dans un Conseil communal. Je fais partie d'une commission du canton de Vaud qui essaie de gérer une partie de la santé. Et je suis toujours frustré, quand une commission a réfléchi pendant des années, a passé beaucoup de temps à mettre au point des projets de santé, que ces projets soient torpillés par des gens qui arrivent de tout côté, parce qu'on avait déjà dit non, parce qu'on avait réfléchi à l'ensemble du projet. D'autre part, la toxicomanie est un problème qui n'est pas seulement ni communal, ni cantonal, ni fédéral, mais quelque chose qui est planétaire. Il y a des instances internationales qui condamnent ce genre d'installations de ces locaux et qui nous mettraient hors la loi, en décidant qu'on va appuyer ce genre de local à Lausanne. Un local d'injection tel que conçu et qui existe dans certains pays fait partie d'un projet global. Et peut-être le canton a des bonnes raisons de ne pas entrer en matière, maintenant sur ce local. Peut-être qu'un jour il y aura une commission, des professionnels et des experts en santé publique, et pas seulement en santé, qui se seront penchés sur le problème et décideront que ça vaut la peine d'en faire un. Maintenant, il n'y a aucune preuve, ni médicale, ni scientifique, que ces locaux servent à quelque chose. Donc, je ne vois pas pourquoi nous allons nous immiscer et tendre un croche-patte à des commissions et à des professionnels qui travaillent correctement et depuis longtemps à la santé publique et qui ont amené un bien-être certain dans le canton. Je pense qu'il ne faut pas entrer en matière et qu'il faut rejeter cette motion.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Je ne suis pas du tout surprise de ces réactions, vous le pensez bien. Je reste, quand même, persuadée que c'est une solution très facile de dire : la commune n'est pas concernée par des questions de santé publique. Je pense que nous sommes tous concernés par des questions de santé publique et ce n'est qu'une solution de facilité que de reporter le problème toujours au-dessus. La confédération a mis en place un programme. Il s'avère qu'il est positif, et si les communes qui se sont engagées à déposer cette motion, puisqu'il y a 7 communes de la région lausannoise qui ont déposé cette motion. Elles l'ont fait justement parce que le canton a refusé de financer et finalement il faut bien qu'on s'occupe de ces personnes. Si on ne veut pas voir ces personnes-là n'importe où, dans le souterrain, dans les gares, laisser leur matériel n'importe où et faire courir des risques aux gens qui utilisent ce matériel, c'est une des raisons pour lesquelles cette motion a été développée. Mais rassurez-vous je ne vais en faire une maladie, mais je trouve très regrettable qu'on repousse le problème. C'est tout de même une manière de porter un jugement sur ces personnes. Je rappelle que c'est un phénomène de société. Par ailleurs, il y a toujours eu des personnes droguées, depuis l'antiquité, donc ce n'est pas nouveau. Simplement maintenant le phénomène c'est accentué et c'est quand même quelque chose dont quelque part la société est responsable et nous faisons partie de la société, nous devons porter une part de responsabilité et prendre des mesures. Cela dit, j'accepte bien entendu la décision du Conseil. Je ne peux faire autrement.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

J'essaierai d'être plus nuancé. Il y a deux aspects dans l'intervention de notre collègue Madame Edna CHEVALLEY. Il y a un aspect éthique et il y a un aspect financier. L'aspect éthique tout d'abord. S'il y a des drogués, c'est que nous qui sommes en bonne santé, qui dirigeons les structures de ce pays, nous n'avons pas été capables de faire appliquer les lois, de poursuivre les trafiquants et d'empêcher que la drogue soit en vente libre, ce qui est le cas actuellement. Et enfermer ces victimes que sont les drogués dans leur désespoir, c'est les considérer comme des boucs émissaires pour nous dédouaner de notre incapacité et de notre impuissance. Donc nous devons faire preuve envers eux de commisération et leur offrir des conditions de vie les plus dignes possibles. Voilà pour la question éthique. J'en arrive à la question financière. Je pense qu'il est légitime que la commune de Lausanne ouvre un local d'injection, ça a toujours été ma conviction. Mais nous participons déjà, dans le cadre de l'agglomération à la politique contre la drogue, comme vient de la rappeler Madame la Municipale Maria-Chrystina CUENDET. Lors de la dernière péréquation financière qui est encore en chantier, Lausanne va recevoir 30 millions des communes du grand Lausanne pour des motifs divers. Alors, je dis Lausanne reçoit suffisamment pour accomplir ses tâches de grand centre et financer ce local, ça serait le payer deux fois. C'est la raison pour laquelle, non pour des motifs moraux de condamnation, mais pour des motifs de rigueur financière, je voterais également pour la non-prise en considération de cette motion, sans même la renvoyer à une commission.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président rappelle que la motionnaire a demandé le renvoi de l'étude de la prise en considération à une commission. Cette proposition passe donc en premier. Pour le vote, nous allons procéder de la manière suivante : nous allons voter sur le renvoi de cette motion à une commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion, si ce renvoi est accepté par le Conseil, le débat ce soir sera alors clos et une commission sera désignée par le Bureau. Celle-ci devra rapporter au Conseil lors d'une prochaine séance. Si

le renvoi à une commission est refusé, le Conseil devra voter directement sur la prise en considération de la motion, signifiant le renvoi direct de celle-ci à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Président passe au vote sur le renvoi de cette motion à une commission.

Le renvoi de cette motion à une commission est refusé à une large majorité et 3 abstentions.

Le Président passe au vote sur la prise en considération de cette motion, soit le renvoi direct à la Municipalité.

La prise en considération de cette motion est refusée à une large majorité et 3 abstentions.

5.8. REPONSE A LA QUESTION DE MONSIEUR YVES-R. MORET, CONSEILLER COMMUNAL, SUR LE CONTRÔLE FISCAL DES CONTRIBUABLES POSSEDANT UNE RESIDENCE SECONDAIRE

Monsieur le Syndic :

Avant d'apporter la réponse de la Municipalité, j'aimerais rappeler la question qui a été évoquée par Monsieur MORET lors du début sur le budget 2005. Je cite : « *Il appert que des contribuables, quoiqu'habitants de la Ville de Pully d'une manière régulière, paient leurs impôts et taxes dans une autre commune où ils disposent d'une résidence secondaire, voire dans la localité d'une fiduciaire située en dehors du canton, notamment en Valais. Y a-t-il à Pully quelqu'un qui s'inquiète d'une telle pratique et dénonce, le cas échéant, ces contribuables à l'administration cantonale des impôts ?* »

La Municipalité répond à la question de Monsieur Yves-R. MORET de la façon suivante : Depuis de nombreuses années déjà, la Ville de Pully est consciente de ce problème. Ainsi, une procédure interne à l'Administration communale a été mise en place. A la fin de chaque année, l'Office de la population envoie un courrier aux personnes possédant une résidence secondaire sise sur le territoire pulliéran. Ce courrier leur demande s'ils souhaitent fixer leur domicile principal sur la Commune de Pully. Grâce à cette procédure, environ une vingtaine de personnes change leur domicile secondaire en domicile principal. En cas de réponse négative, des explications sont demandées afin de justifier un domicile secondaire sur le territoire communal. Les justificatifs ainsi reçus sont examinés par l'Office de la population et le Service des finances. Les cas douteux, une dizaine par année, sont aussitôt transmis à l'Inspectorat de l'Administration Cantonale des Impôts afin qu'une enquête soit établie. A partir de ce moment-là, le dossier est entre les mains du canton. Nous recevons les prises de décisions émises par l'Autorité cantonale. Une grande majorité des cas douteux concerne des personnes ayant leur domicile principal dans le Canton du Valais alors qu'ils travaillent et résident avec leur famille la plupart du temps sur la Commune de Pully. Ces cas sont immédiatement transmis à l'Autorité cantonale pour un complément d'enquête. L'Etat de Vaud a tout intérêt à ce que ces personnes changent leur domicile principal car dans ce cas, les impôts cantonaux seront reçus sur le Canton de Vaud et non sur le Canton du Valais. Comme vous pouvez le constater, des dispositions sont prises et une procédure annuelle existe afin de limiter le plus possible les cas d'abus en matière de domicile secondaire. Néanmoins, il faut être conscient qu'aucune disposition ne pourra totalement éliminer ce genre de pratique.

Monsieur Yves-R. MORET demande la parole :

En premier lieu, je voudrais remercier Monsieur le Syndic THONNEY d'avoir bien donné quelques précisions sur la manière dont on traite cette problématique dans la commune de Pully. Mais sur le fond, je ne peux pas me déclarer satisfait de cette réponse, qui ne fait en fait que perpétuer le statu quo actuel et ne donne aucune suite nouvelle à la problématique que j'avais soulevée. C'est pourquoi, je me permets une fois de plus, au nom du groupe politique tout entier de l'Union Pulliérane, de rappeler en complément à mon intervention de décembre 2004 sur cet objet 4 points qui me paraissent en l'occurrence essentiels. En vertu de la loi vaudoise du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux, toute personne physique qui a son domicile dans la commune de Pully, voire toute personne qui y réside pendant 90 jours au moins, sans même y exercer une activité lucrative, est assujettie à l'impôt. Le for fiscal, selon la terminologie de la loi, est la commune de domicile ou de séjour. Si une personne cherche à éluder cette disposition, elle commet ce qu'on appelle une soustraction d'impôt, ce qui peut constituer un délit fiscal punissable. Alors, les membres de la Municipalité, comme les Conseillers communaux d'ailleurs, ont prêté serment de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi leur attribue. Ils font dès lors en l'espèce que leur devoir s'ils soupçonnent un contribuable de chercher à esquiver son obligation légale à payer ses impôts à Pully. Il n'y a donc pas là une quelconque inquisition digne des guerres médiévales de religions ou de la contre-réforme, mais simplement une application stricte de la loi, qui est, comme on le sait, égale pour tous. Deuxièmement : Il importe de ne point exagérer le nombre d'investigations qu'une telle procédure pourrait entraîner. Grâce aux moyens techniques dont nous disposons aujourd'hui, il serait, selon toute vraisemblance, possible après un très court examen sommaire d'exempter d'emblée de toutes suites jusqu'à 90 % des déclarations d'impôt. C'est quand même un nombre réduit de cas, quelques centaines et non pas quelques dizaines, comme Monsieur le Syndic l'évoque dans sa réponse, qui mériterait un contrôle plus approfondi. Troisièmement : Les autorités fiscales de l'Etat de Vaud n'ont guère à se soucier du for fiscal tant que les impôts sont payés dans le Canton. Elles ont seulement intérêt à le faire si le contribuable invoque un for fiscal à l'étranger ou dans un autre canton, comme dans le canton du Valais. En revanche Pully, donc les finances se trouvent aujourd'hui dans une situation pour le moins bien délicate, devrait veiller en toute justice à ce que chaque personne physique paie bien ses impôts dans la commune dont elle bénéficie des prestations. Enfin en quatrième lieu : Si de telles recherches devaient être entreprises, ce n'est pas maintenant que Pully devrait les faire ? Notre commune jouit aujourd'hui d'un taux d'imposition relativement très modéré puisqu'il est à 69 %, alors que la situation qui perdure d'un for fiscal dans une résidence secondaire ou dans une fiduciaire à l'extérieur du canton était peut-être autrefois avantageuse, mais non plus autant dans les circonstances présentes.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je constate simplement que Monsieur MORET a développé sa question, parce que j'ai rappelé en exergue qu'elle était la question précise qui m'avait été posée. Or, il me pose 4 questions complètement différentes qui font suite à un certain nombre d'informations. Mais, je ne suis pas un petit peu surpris de ces questions, parce que la réponse que nous avons préparée nous ne l'avons pas simplement sortie de la manche, écrite sur un coin de table. J'ai demandé au service finances de me retrouver les sommes récupérées ces dernières années. Je vous ai décrit la mesure, elle est faite, on l'a fait, ce n'est pas une centaine de cas, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est une dizaine de cas. Et les montants récupérés ces dernières années, alors sous toute réserve, c'est pour ça que je ne voulais pas donner des chiffres, parce qu'effectivement on a tendance, chaque fois qu'on donne des chiffres trop bas de nous dire, mais vous vous fichez de nous, vous croyez

n'importe quoi. Mais je vais quand même vous donner les chiffres récupérés par le service des finances de la commune de Pully, en 2002 17'000.-- francs, en 2003 30'000.--francs, les chiffres de 2004 nous ne les avons pas. Alors je crois que c'est erroné de faire penser que nous ne faisons pas notre travail d'un côté et c'est erroné de penser que si le travail est fait on récupérerait des centaines, voire des millions de francs. Parce que je vous assure, j'ai vu passer ces derniers temps des décisions de l'ACI. C'est des décisions suite aux demandes qui ont été faites selon la procédure que je vous ai décrite. Ce sont des personnes généralement entre 25 et 35 ans non établie qui étudient dans le canton qui trouvent une situation professionnelle, mais qui gardent des attaches avec leur canton d'origine. Et ces gens-là généralement sont en début de carrière professionnelle et gagnent relativement peu. D'où la récupération relativement faible que nous faisons. Alors, Mesdames et Messieurs, j'aimerais simplement dire par-là que j'ai pris ces différentes questions, on y reviendra une prochaine fois, ça permettra peut-être à Monsieur MORET un troisième lot de questions. Mais, franchement, je crois que ça ne vaut pas la peine, maintenant, de nous faire croire que par ce bien-là, en étant féroce, encore plus féroce que nous le sommes actuellement, nous allons récupérer des centaines de milliers de francs. Pour ma part, j'aimerais simplement que vous compreniez que la Municipalité est consciente de son serment, qu'elle fait son travail, que l'administration le fait, mais que visiblement ça n'apporte pas les fruits qu'on pensait que ça pouvait rapporter.

5.9. REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. JEAN-FRANCOIS MAIRE SUR LES FORETS COMMUNALES

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Vous avez tous reçu avec votre documentation, la réponse de la Municipalité concernant l'interpellation de M. Jean-François MAIRE sur les forêts communales. Je ne vais pas vous la relire intégralement. Mais j'aimerais insister sur les points suivants : Les forêts pulliérans ont été très peu touchées pour les tempêtes « Lothar » et « Martin » en décembre 1999, soit six cents m³ de bois résineux ont été cassés pour un besoin annuel de huit cents m³. En 2003, en plus de la sécheresse inhabituelle, plusieurs importants coups de vent ont obligé l'équipe communale de bûcherons à exploiter environ 243 m³ de bois cassé, versé ou bostryché. D'une manière générale, la situation relativement saine du début 2003 s'est nettement détériorée à la fin de l'été suite à ces particularités. En 2004, en pleins développements de nouveaux foyers de bostryches, les subsides cantonaux et fédéraux ont été supprimés. En 2004 toujours, nous avons constaté que le volume de bois touché par le fléau a été inférieur de 50 % par rapport à 2003, soit un volume de 121 m³. Le maintien de la lutte contre le bostryche peut se chiffrer pour notre commune à 15'000.-- francs. Il est important d'insister sur le rôle de protection des forêts pulliérans par rapport aux importantes dénivellations de son terrain, ainsi que sa composition. Il est donc nécessaire de poursuivre sans relâche l'entretien de manière à ne pas devoir se retrouver avec de nouveaux glissements provoqués par une diminution de nos efforts. Sur le plan financier, nous devons constater que de nombreuses communes sont confrontées à d'importants déficits générés par ce secteur. Hélas, notre commune n'échappe pas à cette règle. Face aux difficultés financières du secteur forestier, la Municipalité a pris judicieusement l'option de la réalisation du quartier des Alpes de créer une centrale de chauffage fonctionnant avec des plaquettes de bois forestières. Ainsi, après deux ans de pleine exploitation, un volume d'environ 350 à 400 m³ de bois est consacré annuellement à cette chaufferie. Sur le plan purement comptable, une recette de Fr. 30'000.-- environ est enregistrée dans le compte destiné à la vente des plaquettes. Nous faisons partie du triage forestier de Lutry et dans ce cadre, recherchons des synergies avec une commune voisine afin d'abaisser certains coûts

d'exploitation. Divers éléments organisationnels doivent encore être arrêtés avant que la phase de finalisation soit approuvée par les Municipalités respectives. Pour conclure, les comptes 2003 ont relevé un excédent de charges de 367'824.-- francs. En 2004, l'excédent de charges est de 358'156.-- francs.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Je vous remercie de la réponse que vous venez de m'apporter. Je vous avais demandé de m'apporter quelques précisions financières. Je crois que dans les conclusions que vous dites que c'était un rapide tout d'horizon, en effet ça fait allusion au caractère général de la réponse qui m'a été donnée. Ce qui me permettra d'ailleurs, le cas échéant, de revenir sur l'un ou l'autre des aspects de ce domaine important. Les derniers chiffres que vous donnez sont quand même importants à citer dans ce Conseil qui parle beaucoup d'argent. Des charges de l'ordre de 350 milles francs par année. On a parlé beaucoup des vignes, on parle beaucoup de ce qu'elle rapporte, de ce qu'elle coûte aussi. Je trouvais important aussi qu'on aborde ce problème financier, c'est donc une charge pour la commune. Mais, c'est vrai que c'est très beau de s'y promener et j'invite tous les Pulliérans à découvrir cette magnifique partie de notre territoire communal. Nous resterons attentifs à ces problèmes dans les années qui viennent. Je crois que c'est important que nous soyons régulièrement informés sur ces questions.

5.10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES & DIVERS

Comme indiqué en début de séance, nous allons aborder la présentation de la motion de Madame la Conseillère Irène GARDIOL. Au vu de l'heure tardive, le Président demande à Madame GARDIOL si elle accepte de reporter la présentation de sa motion à la prochaine séance du Conseil.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

Très volontiers, Monsieur le Président. Je fais donc usage de l'article 64, alinéa 2 qui nous permet de développer cette motion lors de la prochaine séance, donc en juin. Il y aura les comptes, ce sera aussi une séance assez difficile. Mais enfin volontiers. Mais j'aimerais quand même dire à ceux qui ont entendu le titre « De qui se moque-t-on ? » de quoi il en retourne. Cette motion demande une révision partielle du règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions qui date de 2001 et tout particulièrement la notion de villa telle que nous la définissons et qui ne cerne pas suffisamment le sujet et nous voyons fleurir sur notre territoire des bâtiments qui sont d'un gabarit de locatif sous le titre de villa. Et c'est ce thème-là que j'aimerais développer lors la prochaine séance.

Le Président précise que nous allons donc porter cette motion à l'ordre du jour de notre prochaine séance du Conseil communal le 29 juin 2005.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'aimerais poser une simple question à la Municipalité, plus particulièrement au Municipal des domaines, gérances et sports. Ma simple question, qui est en fait une question toute simple tient en quelques mots. Quand va-t-on recevoir la brochure sur l'état des propriétés communales ? En automne 2004, vous nous aviez annoncé sa parution au printemps 2005. Le prochain Conseil ayant lieu en été, je me permets le 11 mai de vous posez cette question. Merci par avance de votre réponse claire et précise. Par ailleurs, je profite d'avoir le micro pour m'adresser aux présidents des commissions permanentes et futurs présidents des commissions ad hoc ainsi qu'au secrétariat concerné pour leur rappeler une fois encore

que les chefs de partis doivent recevoir les rapports des commissions, au même titre que les chefs de groupes. Tel n'a pas été le cas cette fois encore avec le rapport des finances sur l'autorisation d'emprunter. Merci d'en prendre bonne note définitivement.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

J'aimerais rassurer Madame Annie MUMENTHALER, nous n'avons pas prolongé le printemps, simplement cette question et cette brochure qui est extrêmement importante. Elle va être remise sur les tables à la prochaine séance du Conseil communal.

A la demande du Président, Madame Annie MUMENTHALER déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président lève la séance à 23h40 et rappelle que la prochaine aura lieu le mercredi 29 juin 2005 à 18h00. Il remercie les membres du Conseil de leur attention et leur souhaite bonne rentrée chez eux.

Le Conseil applaudit le nouveau Président pour sa première séance.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu le Président :

Alain DELALOYE